

JUIN 2026



7

ème édition

BAROMÈTRE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

Les finances locales en 2025 :
entre redressement fragile
et poursuite de l'effort
d'investissement



SOMMAIRE

Édito 03

Focus sur la méthodologie
du Baromètre AFL 04

- 1 **Les finances locales en 2025 : redressement et investissement dans un contexte budgétaire incertain** 06
- 2 **Les communes : des trajectoires financières distinctes selon les strates démographiques** 10
- 3 **Les communes d'Outre-mer : une notation structurellement moins favorable qui varie fortement selon les territoires** 19
- 4 **L'intercommunalité à fiscalité propre : une trajectoire budgétaire toujours bien orientée, portée notamment par les communautés de communes** 22
- 5 **Les groupements à fiscalité propre d'Outre-mer : une santé financière analogue à celle de la fin du précédent mandat** 26
- 6 **Les syndicats intercommunaux : une situation budgétaire stable et globalement bien orientée** 29
- 7 **Les départements : un redressement réel mais précaire** 30
- 8 **Les régions et CTU : une amélioration fragile dans un cadre contraint** 33
- 9 **Focus sur l'investissement public local et son financement** 36



Cette édition 2026 du Baromètre de la santé financière des collectivités locales donne à voir en 2025 une image des finances locales plus contrastée qu'il n'y paraît au premier regard. Certes, l'amélioration de l'épargne brute et la stabilisation de plusieurs indicateurs témoignent d'une capacité d'adaptation réelle des collectivités dans un environnement moins inflationniste. Mais cette amélioration ne saurait masquer la diversité des situations ni les fragilités qui persistent, voire s'accroissent, selon les segments de collectivités. Le redressement constaté profite surtout aux départements et, dans une moindre mesure, aux régions, après deux exercices particulièrement dégradés. À l'inverse, le bloc communal demeure globalement solide, mais voit sa trajectoire se tendre progressivement, en particulier pour certaines strates de communes.

La persistance d'un monde local structuré autour de deux dynamiques distinctes se confirme : d'un côté, le bloc communal, encore bien orienté mais confronté à un resserrement de ses marges de manœuvre ; de l'autre, le couple départements-régions, qui amorce un redressement, sans pour autant retrouver une situation réellement favorable. A l'instar des années précédentes, derrière les moyennes se dessinent de fortes disparités territoriales et démographiques.

Le millésime 2025 met également en lumière une situation singulière : les collectivités continuent d'investir massivement alors même que les conditions de financement se fragilisent. En cette fin de mandat, les dépenses d'investissement atteignent des niveaux records, mais leur financement repose de plus en plus sur l'emprunt, dans un contexte de moindre visibilité sur les ressources et de contribution accrue au redressement des comptes publics. Malgré un affaiblissement relatif de l'autofinancement, l'investissement local résiste donc, mais au prix d'une progression marquée de l'endettement.

Dans les faits, ce Baromètre montre moins un retour à la normale qu'une capacité de résistance sous contrainte. Les collectivités locales continuent d'assumer leur rôle central dans l'investissement public, la cohésion territoriale et la transition écologique. Mais elles le font dans un cadre budgétaire de plus en plus exigeant, marqué par l'incertitude, la volatilité des recettes et des injonctions parfois contradictoires. Plus que jamais, la lecture des chiffres impose donc nuance et prudence.

Je vous invite à découvrir ces éléments dans les pages qui suivent et vous souhaite une bonne lecture.



Marie DUCAMIN

*Présidente du Conseil
d'administration de
l'AFL-ST*

FOCUS SUR LA MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE AFL

QU'EST-CE QUE LA NOTE AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » entre 1 et 7. Cette note repose sur les trois critères suivants :

- 1 La solvabilité, pondérée à 55%**, résultant du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%)
- 2 Le poids de l'endettement, pondéré à 20%**, résultant de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%)
- 3 Les marges de manœuvre budgétaires, pondérées à 25%**, résultant de la part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement avec réduction de 10% de la charge nette des investissements (10%) et du taux d'endettement après réduction de 10% de la charge nette des investissements (5%).

Les agrégats budgétaires et les ratios financiers sont calculés en consolidant **les données issues des budgets principaux et des budgets annexes** (comptes de gestion 2025 provisoires) centralisés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les données exploitées dans cette étude ont fait l'objet de retraitements. Les données budgétaires consolidées n'intègrent pas les budgets annexes des établissements publics sociaux et médico-sociaux (M22).

Pour les besoins du Baromètre, les moyennes sur 5 ans ne sont pas prises en compte, et l'ensemble des ratios sont calculés sur une année donnée.

Dans cette étude, 4 indicateurs financiers sont particulièrement observés :

Taux d'endettement :

Stock de dette / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)

Taux d'épargne brute :

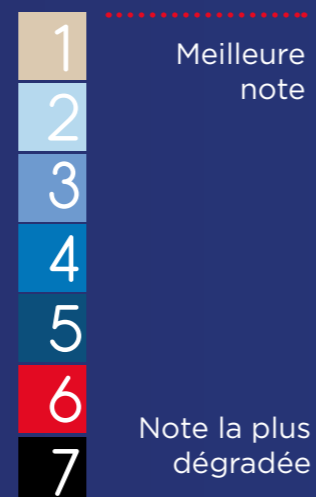
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)

Solvabilité annuelle :

Epargne brute / Remboursement structurel du capital

Solvabilité pluriannuelle ou Capacité de désendettement :

Stock de dette / Epargne brute



QU'EST-CE QUE LE BAROMÈTRE AFL ?

Les notes financières obtenues pour chacune des collectivités territoriales et leurs groupements ont fait l'objet de traitements statistiques (moyennes simples, écarts types, médianes, ...) afin de dégager des tendances sur différents périmètres (typologie de collectivité, strate démographique, année...).

Par souci de confidentialité, aucune note individuelle n'est publiée dans ce document mais l'AFL tient à la disposition de chaque collectivité sa note financière.





LES FINANCES LOCALES EN 2025 : REDRESSEMENT ET INVESTISSEMENT DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE INCERTAIN

La situation financière globale du monde local - collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre (GFP) et syndicats intercommunaux - se stabilise en 2025, malgré une inflexion de la **note financière moyenne à 2,95 (médiane à 2,76)** contre 2,82 (médiane à 2,61) l'année précédente.

En 2025, les collectivités locales ont évolué dans un environnement principalement marqué par une moindre inflation et une mise à contribution substantielle au redressement des comptes publics. **L'effort budgétaire demandé aux collectivités locales a été majeur** en 2025 : mise en place du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), gel de la TVA, minoration des variables d'ajustement, baisse des crédits du fonds vert... auxquels s'ajoute la hausse du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Selon la Cour des comptes, les budgets locaux ont supporté une contribution de 5,4 Mds€.

Plusieurs éléments, de l'exercice budgétaire 2025, contribuent à expliquer l'évolution des notes financières des différents segments de collectivités locales : d'une part, le redressement de la capacité d'épargne brute de l'ensemble des catégories et, d'autre part, un effort d'équipement majeur réalisé par le bloc communal contribuant à un recours élevé à l'emprunt.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2025

0,9% Taux de croissance PIB
↘ 1,1% en 2025

0,9% Inflation (IPCH)
↘ 2,3% en 2025

7,9% Taux de chômage
↗ 7,3% en 2025

152,5 Déficit public
Mds€ soit 5,1% du PIB
↘ 5,8% en 2025

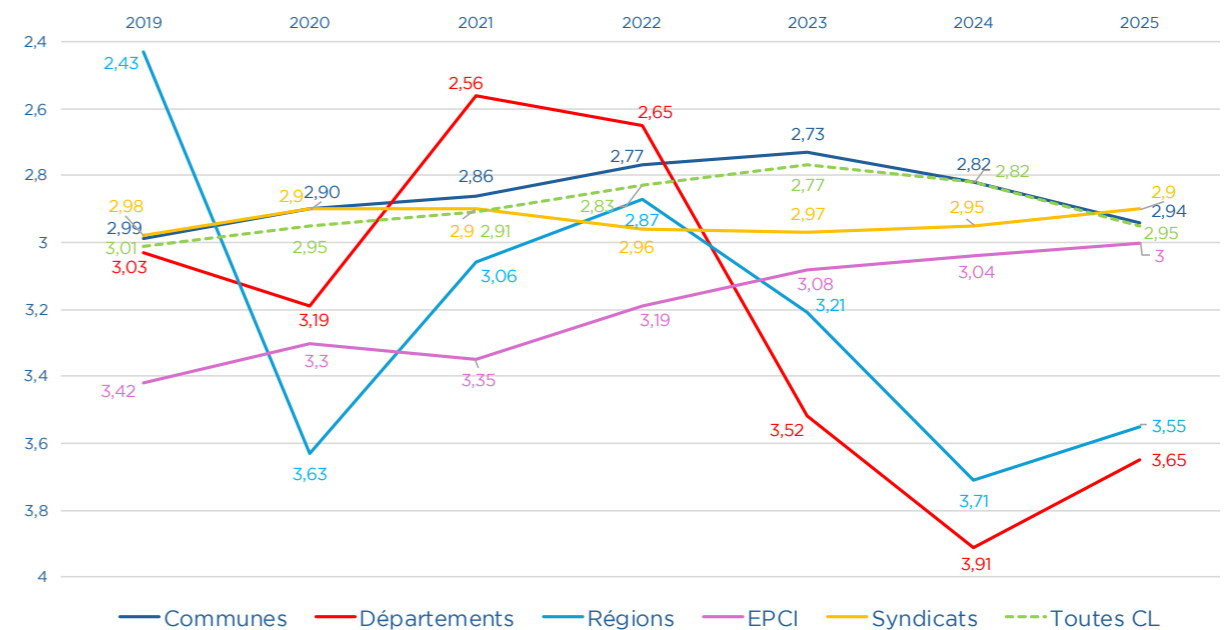
dont APUL : 15,6 Mds€

3 460,5 Dette publique
Mds€ soit 115,6% du PIB

dont APUL : 275,7 Mds€

Source : INSEE, mars 2026

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS PAR ANNÉE



En 2025, une **modération des DRF (+1,6%) associée à une bonne tenue des RRF (+2,4%)** - malgré le prélèvement au titre du DILICO sur les ressources fiscales de hauteur de 1 Md€ - **se traduit par un redressement de la capacité d'épargne** pour tous les segments de collectivités et s'établit à 44,4 Mds€ (+6,3%). L'amélioration est particulièrement sensible pour les départements et régions qui enregistrent respectivement des hausses de leur épargne brute de 22,8% et de 7,3%.

Les dépenses réelles d'investissement (DRI hors dette) atteignent des niveaux records malgré des trajectoires divergentes pour les deux blocs locaux. Le montant total des DRI s'élève à 84,5 Mds€ en 2025, en progression de 2,1%. Au sein de celles-ci, les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 66,9 Mds€, soit +3,6%. Conformément au cycle électoral d'investissement, **le bloc communal a poursuivi un effort d'investissement particulièrement soutenu**. Les communes enregistrent une progression de leurs dépenses d'équipement de 5,6% (30,2 Mds€) et les GFP de 10,8% (17,9 Mds€). En revanche, les départements et régions ont mis le frein sur l'investissement - respectivement -11,2% et -4,1% - traduction de tensions budgétaires et/ou pertes de marges de manœuvre qui les affectent. Cette modération s'illustre également dans les subventions d'équipement versées en baisse respectivement de -1,4% et -14,1%.

DILICO - DISPOSITIF DE LISSAGE CONJONCTUREL DES RECETTES FISCALES

Créé par la loi de finances pour 2025, le DILICO organise un prélèvement exceptionnel de 1 Md€ sur les ressources fiscales des collectivités locales. Il se répartit entre le bloc communal (500 M€, à parts égales entre communes et intercommunalités à fiscalité propre), les départements (220 M€) et les régions et collectivités territoriales uniques (280 M€). Ce prélèvement est opéré par l'État sur les taxes locales recouvrées par voie de rôle, puis imputé sur les avances versées aux collectivités.

Ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	79,6%	83,1%	80,1%	77,3%	75,3%	76,4%	78,0%
Taux d'épargne brut	17,3%	15,9%	17,7%	17,4%	15,7%	14,8%	15,3%
Solvabilité annuelle	2,4	2,1	2,5	2,5	2,3	2,2	2,3
Solvabilité pluriannuelle	4,6	5,2	4,5	4,4	4,8	5,2	5,1

Périmètre : Communes, GFP, syndicats intercommunaux et mixtes, départements, régions et CTU
Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

Un nouveau recours massif à l'emprunt alimente un encours de dette fortement haussier.

Après un recours à l'emprunt de 27 Mds€ en 2024, l'exercice 2025 marque un nouveau record avec 29,5 Mds€ d'emprunts nouveaux. Le flux net de dette s'élève à 9,8 Mds€ en 2025 (après 7,9 Mds€ en 2024). Ce montant est atteint alors même que la capacité d'autofinancement est en hausse (+9,1% à 24,7 Mds€) et que le FCTVA augmente de 10,6% (7,5 Mds€). La trésorerie a également été mobilisée : la trésorerie nette des collectivités s'élève à 43,3 Mds€ fin 2025, soit un niveau inférieur aux deux dernières années (respectivement 44,5 Mds€ et 50,8 Mds€).

Une solvabilité toujours assurée malgré des zones de tension. Dans l'ensemble, les principaux indicateurs mesurant la solvabilité des collectivités sont stables en 2025. La hausse de l'endettement est compensée par le redressement de la capacité d'épargne et aboutit en 2025 à une grande stabilité des indicateurs mesurant les solvabilités annuelles et pluriannuelles.

Si les deux blocs au sein du monde local persistent, un resserrement s'opère en 2025.

Au sein du bloc communal, les trajectoires communales et intercommunales évoluent peu mais tendent à converger.

Comme l'année précédente, avec une note de 2,94, les communes affichent une légère dégradation de leur notation financière moyenne (2,82 en 2024) alors que celle des groupements à fiscalité propre (GFP) apparaît stable, voire plutôt bien orientée en s'établissant à 3 (3,04 en 2024).

Tout en demeurant le segment le mieux noté, cet affaïssement de la note moyenne des communes mérite d'être souligné dans la mesure où cette typologie de collectivités évoluait favorablement jusqu'en 2023. Quant aux GFP, ils poursuivent, à l'exception de 2021, une évolution favorable et affichent leur meilleure note financière moyenne depuis 2019.

De leur côté, les départements (3,65 en 2025 vs 3,91 en 2024) et régions et CTU (3,55 en 2025 vs 3,71 en 2024) enregistrent en 2025 une amélioration de leur notation financière sous l'effet d'une modération des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement et d'une reprise de la fiscalité locale, en particulier les DMTO.

29,5 Mds€

Recours à l'emprunt
 ↗ +8,8% (vs 2024)

aboutissant à une progression de 10 Mds€ de l'endettement public local à 225,8 Mds€ (+4,6%)

44,4 Mds€

Épargne brute
 ↗ en hausse de 6,3%

66,9 Mds€

Dépenses d'investissement (hors emprunt et subventions)
 ↗ en hausse de 3,6%

L'analyse des notations les moins favorables fournit également un éclairage sur les évolutions de la santé financière des différents échelons territoriaux.

Communes	2024	2025
Note financière > 5	3 986 11,4%	4 625 13,3%
dont note financière > 6	1 610 4,6%	1 865 5,3%

GFP	2024	2025
Note financière > 5	89 7%	79 6,2%
dont note financière > 6	15 1,2%	15 1,2%

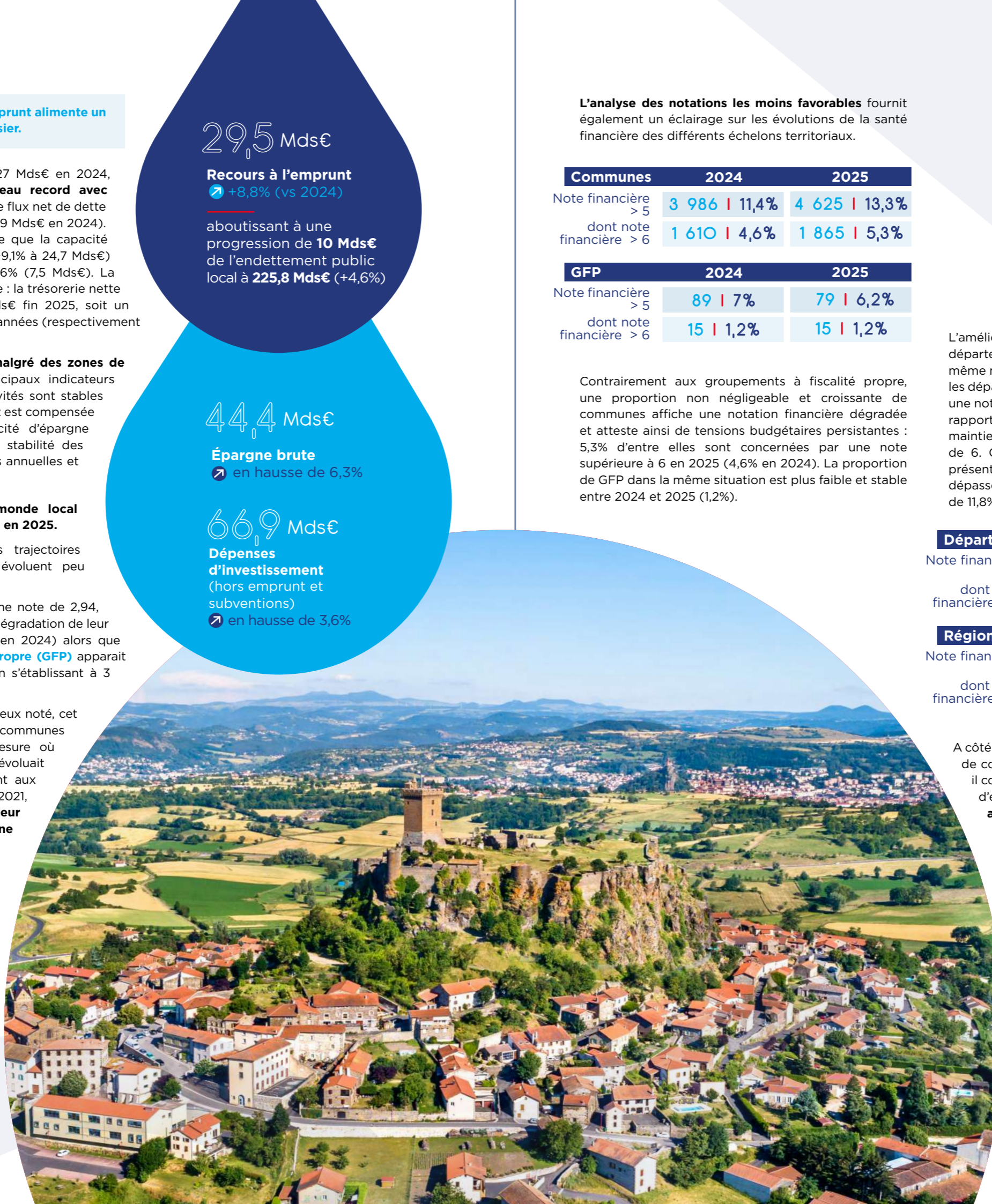
Contrairement aux groupements à fiscalité propre, une proportion non négligeable et croissante de communes affiche une notation financière dégradée et atteste ainsi de tensions budgétaires persistantes : 5,3% d'entre elles sont concernées par une note supérieure à 6 en 2025 (4,6% en 2024). La proportion de GFP dans la même situation est plus faible et stable entre 2024 et 2025 (1,2%).

L'amélioration des notes financières moyennes des départements et des régions ne se traduit pas de la même manière sur les profils les plus en tensions. Parmi les départements, désormais 10,5% d'entre eux affichent une notation supérieure à 5, soit une baisse notable par rapport à 2024 (15,8%). En revanche, 2 départements maintiennent, comme en 2024, une notation au-delà de 6. Quant aux régions et CTU, deux d'entre elles présentent une notation au-delà de 5 dont une seule dépasse le seuil de 6 (soit des proportions respectives de 11,8% et 5,9%).

Départements	2024	2025
Note financière > 5	15 15,8%	10 10,5%
dont note financière > 6	2 2,1%	2 2,1%

Régions	2024	2025
Note financière > 5	2 11,8%	2 11,8%
dont note financière > 6	1 5,9%	1 5,9%

A côté de ces trajectoires distinctes selon les catégories de collectivités, telles qu'illustrées par ce Baromètre, il convient de rappeler qu'au sein même de chacune d'entre elles, de fortes disparités se confirment année après année.



2 LES COMMUNES : DES TRAJECTOIRES FINANCIÈRES DISTINCTES SELON LES STRATES DÉMOGRAPHIQUES

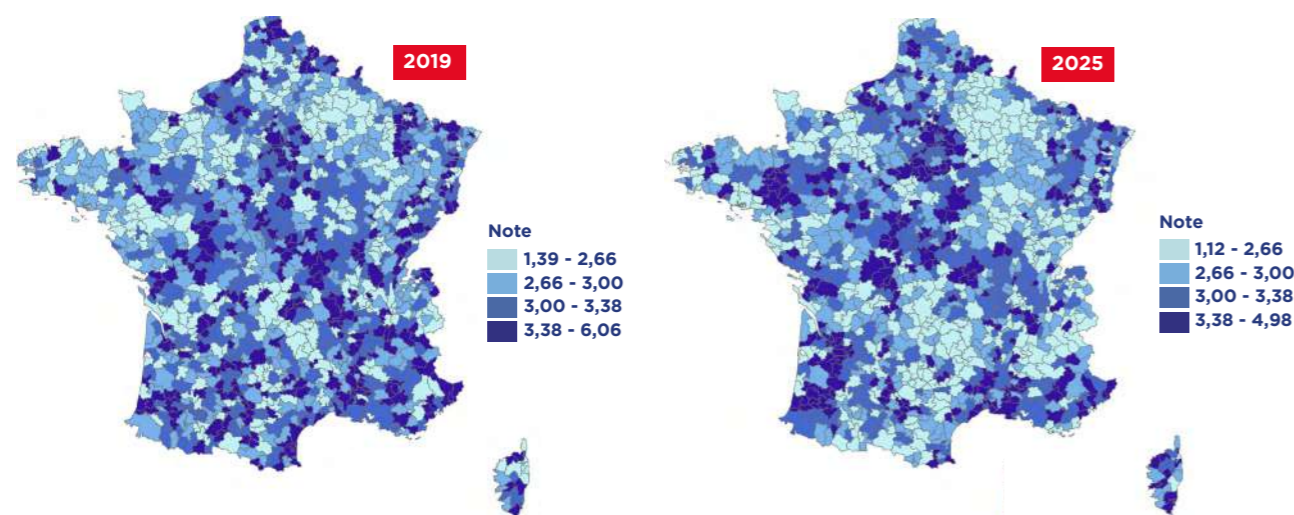


Pour l'échelon communal, la **notation poursuit sa trajectoire de légère dégradation entamée l'année précédente**. La note moyenne des communes s'établit ainsi à **2,94** (versus 2,82 l'an passé). Il convient toutefois de préciser deux choses :

- Les communes restent les collectivités les mieux notées en moyenne.
- La note financière est plus favorable qu'à la fin du précédent mandat (la note moyenne 2019 était de 2,99).
- Les agrégats en vue consolidée sont en amélioration, le poids des petites communes (-500 hab.) étant déterminant dans le calcul de la moyenne communale.

En effet, la note moyenne des communes, comme chaque année, est déterminée par le poids des petites communes, puisque 52% d'entre elles comptent moins de 500 habitants, 84% moins de 2 000 habitants. Or, cette année encore, la strate des moins de 500 habitants est celle qui voit sa situation financière évoluer le moins favorablement.

LES NOTES COMMUNALES MOYENNES PAR EPCI À FISCALITÉ PROPRE EN 2025



Les communes		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement		81,3%	82,2%	79,0%	76,0%	72,0%	70,8%	71,8%
Taux d'épargne brut		15,8%	14,9%	15,8%	15,3%	15,5%	14,6%	14,9%
Solvabilité annuelle		2,0	1,9	2,0	2,1	2,2	2,1	2,2
Solvabilité pluriannuelle		5,1	5,5	5,0	5,0	4,6	4,8	4,8

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

En vue macro, un regard sur les différents agrégats budgétaires permet de mieux appréhender l'évolution des finances communales sur l'exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont moins dynamiques qu'en 2024 dans un contexte de moindre inflation. Alors qu'elles progressaient de **2,9% en 2024**, les RRF évoluent de **1,7% sur cet exercice**. La tendance à l'atonie des recettes en section de fonctionnement, amorcée en 2024, se poursuit donc sur cet exercice. Il convient toutefois de noter que cette évolution des recettes est légèrement supérieure à l'inflation sur l'année (+0,9%). Plusieurs éléments expliquent ces chiffres :

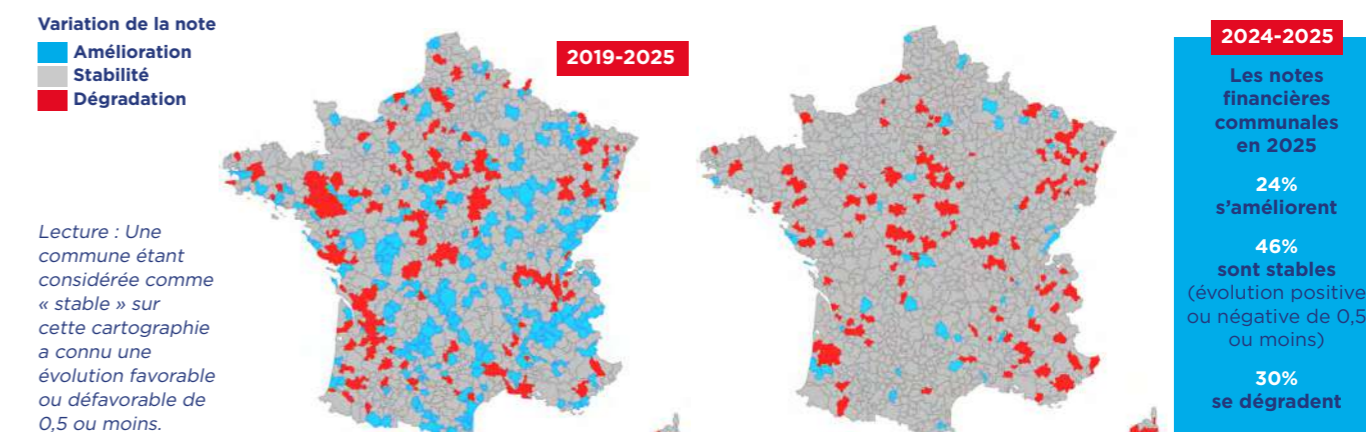
- De manière générale, la **hausse de la fiscalité directe** est nettement moins marquée qu'en 2024 (**+1% versus +5,3% et +9,3% précédemment**). La poursuite du ralentissement de l'inflation en 2025 s'est faite ressentir puisque certaines recettes communales y sont particulièrement sensibles. Les bases fiscales ont ainsi été revalorisées de 1,7% en 2025, versus 3,9% l'année précédente.
- Bien qu'occupant une part modeste dans les RRF communales (3%), **les DMTO rebondissent de 16,8%** et reviennent à leur niveau de 2023, compensant en partie l'atonie de la fiscalité.

Du côté des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), la dynamique est, elle aussi, supérieure à l'inflation, avec une évolution de +1,4%. Le chiffre est favorable pour deux raisons : il est inférieur au taux d'évolution de l'exercice précédent (+4%) et inférieur au taux d'évolution des RRF sur l'exercice.

L'analyse détaillée des principaux postes de DRF permet d'éclairer ce chiffre :

- La hausse des charges à caractère général est moins marquée que pour l'exercice précédent (de +8% en 2023 à +3,9% en 2024 et **+0,9% en 2025**), avec notamment un coût de l'énergie qui a nettement diminué (-9,8% pour l'électricité entre 2024 et 2025).
- L'évolution des charges de personnel (50% des DRF communales) explique également le ralentissement de la dynamique haussière des DRF. Leur évolution est deux fois moindre que l'exercice précédent (**+2,1% versus +4,3% en 2024**).

VARIATIONS DES NOTES FINANCIÈRES MOYENNES DES COMMUNES PAR EPCI À FISCALITÉ PROPRE (2019-2025)



Lecture : Une commune étant considérée comme « stable » sur cette cartographie a connu une évolution favorable ou défavorable de 0,5 ou moins.

Mécaniquement, l'évolution plus rapide des RRF que des DRF augmente le niveau d'épargne brute, qui s'établit à 15,3 Mds€, en hausse de 3,1% sur l'exercice, après une baisse de 3,2% en 2024.

La conservation des marges de manœuvre budgétaires en section de fonctionnement offre ainsi aux communes la capacité à investir en cette fin de mandat. Cela se traduit par une augmentation de **5,4% des dépenses d'équipement** (ne s'expliquant donc que très marginalement par l'inflation). Les DRI hors dette dans leur ensemble augmentent de 6,1%.

La hausse de l'endettement reste maîtrisée et finance l'effort d'équipement supplémentaire.

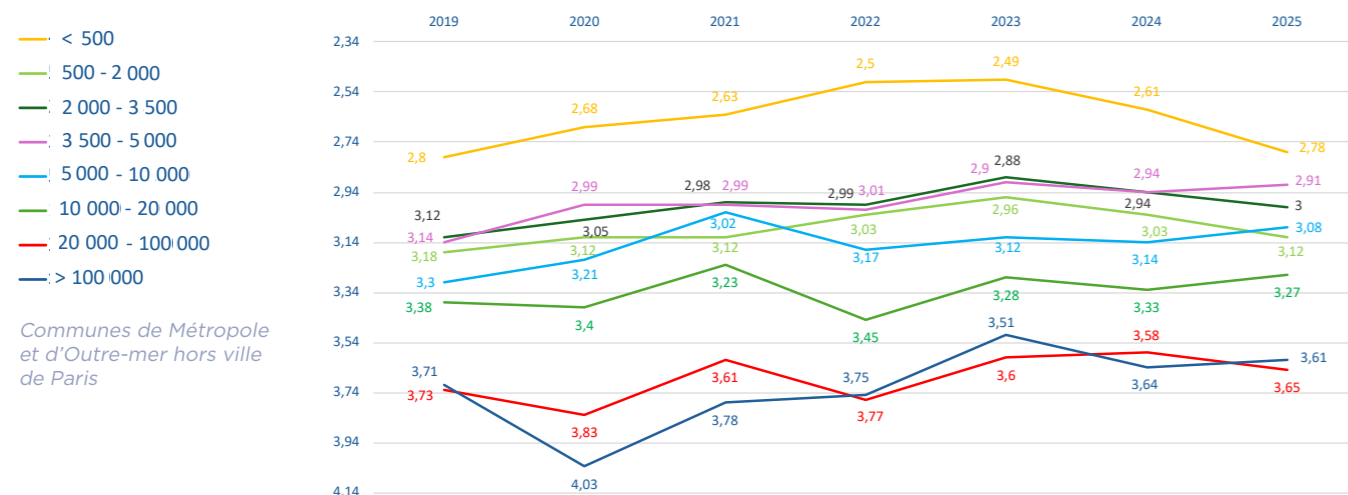
Sur l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunt augmentent de 5,6% (versus 4,4% en 2024), tandis que les emprunts nouveaux (9,16 Mds€) sont en hausse de 15,8% comparativement à l'exercice précédent. Il s'agit du montant d'emprunt le plus important du mandat pour l'échelon communal.

Néanmoins, l'endettement communal est loin de dériver :

- Après une baisse de l'**épargne nette** en 2024, celle-ci **évolue favorablement en 2025 (+4,9%)**. Elle est portée notamment par la hausse de l'épargne brute conjuguée à un remboursement du capital en hausse modérée (+1,2%).
- La hausse du **stock de dette** est **légèrement plus dynamique** que l'exercice précédent (**+2,7% versus +1,1% en 2024**). Sur l'ensemble du mandat, la hausse du stock de dette est contenue à 3%.

Dans ce contexte, le **taux d'endettement est en légère hausse** mais reste en deçà de 2023. Cela s'explique par la hausse des RRF sur les deux derniers exercices. Les ratios de solvabilité, au regard des éléments présentés ci-dessus, sont stables, voire en très légère amélioration. L'explication de la légère dégradation de la note moyenne des communes réside donc dans **l'évolution défavorable de la notation des communes à faible population**, qui sont les mieux notées et les plus nombreuses de l'échantillon étudié.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE ET PAR ANNÉE



Communes de Métropole
et d'Outre-mer hors ville
de Paris

LE REGARD DE VILLES DE FRANCE

Les graphiques du Baromètre de l'AFL VILLES FRANCE 2026 illustrent une situation en demi-teinte pour les villes moyennes. La notation suit une tendance baissière marquée sur la période observée, reflétant des tensions croissantes sur les capacités budgétaires de ces collectivités.

Cette détérioration s'inscrit dans un contexte de contraintes accrues pesant sur les finances locales, avec des charges en hausse et des ressources sous pression. Il conviendra donc de suivre particulièrement cette strate démographique intermédiaire, les villes moyennes étant confrontées à des besoins d'investissement importants sans toujours bénéficier des économies d'échelle et des ressources dynamiques des grandes métropoles.

La vue par strate de population permet d'affiner l'analyse de l'échelon communal et d'émettre plusieurs observations générales :

- On constate toujours une forte corrélation entre taille démographique et note financière.
- Les évolutions sont toutefois inégales selon les strates en 2025.
- La dégradation la plus marquée concerne les plus petites communes (moins de 2 000 habitants). Les plus petites communes restent toutefois structurellement les mieux notées.

LE REGARD DE L'APVF

Pour son dernier numéro du mandat 2020-2026, le Baromètre de la santé financière des collectivités fait état d'une nouvelle dégradation de la situation financière des petites villes (2 500 à 25 000 habitants), après celle observée en 2025. Dans un contexte où les indicateurs de l'ensemble des communes se détériorent légèrement, ces territoires restent dans la moyenne, ce qui témoigne, cette année encore, de leur bonne gestion. Il y a matière à se rassurer dans la mesure où l'on revient à la situation du début de mandat. Des marges de manœuvre subsistent donc.

Mais dans quelles conditions s'ouvre le mandat 2026-2032 ? Les dépenses de fonctionnement restent dynamiques, sous l'effet de nouvelles contraintes mais aussi des pressions inflationnistes. Du côté des recettes, le manque de visibilité pourrait encore s'accroître en 2026 en raison des prochaines échéances électorales. Il y aurait alors à craindre une forme d'attentisme de la part des collectivités.

Certaines strates affichent une évolution défavorable de leur note ...

Les communes de moins de 500 habitants affichent la dégradation de leur note la plus marquée de l'ensemble des strates (+0,17), tout en restant les mieux notées.

Pour ces communes, c'est la baisse du niveau d'épargne brute (-8,7%) qui explique cette évolution défavorable de la notation :

- Les DRF connaissent une hausse analogue au niveau national mais les RRF régressent par rapport à l'exercice précédent (-0,8%).
- Ce sont principalement les recettes des impôts et taxes (-1,1%) qui expliquent cette évolution défavorable.
- Le stock de dette est quant à lui quasiment stable (+0,2%) et le taux d'endettement en légère hausse (+0,7 points de pourcentage) avec donc un impact marginal sur la notation moyenne de la strate.

Pour ce qui est de la strate 500 - 2 000 habitants, la dégradation (+0,09), s'explique également par la contraction de l'épargne, les ratios et agrégats d'endettement étant quasiment stables. Cette dégradation est en revanche moins marquée puisque l'épargne brute baisse de 1%. Les RRF (+1%) évoluent moins que les DRF (+1,5%), tout en étant légèrement plus dynamiques que l'inflation.

Les ratios financiers des communes des strates 2 000 - 3 500 habitants et 20 000 - 100 000 habitants évoluent de manière relativement similaire et se traduisent également par une notation légèrement dégradée (+0,06 et +0,07).

LE REGARD DE L'AMRF

Comme chaque année le Baromètre de la santé financière des collectivités est riche d'information ; c'est un indicateur intéressant qui permet de guider nos prises de position dans nos revendications dans une période de variabilité permanente des règles sur les finances locales.

Que constate-t-on cette année ? Malgré le manque de visibilité, on remarque la bonne gestion des communes, et en particulier celles de moins de 3500 habitants. Cependant, la légère dégradation remarquée l'an dernier se poursuit, en particulier sur celles de moins de 500 habitants, montrant les effets négatifs des baisses des dotations et subventions en euros constants.



... tandis que d'autres s'améliorent

Les **communes de plus de 100 000 habitants** voient leur note s'améliorer légèrement (+0,03), par la hausse de RRF la plus marquée de l'ensemble des strates (+3,3%). Les DRF restent, quant à elles, contenues à une évolution de +1,1% malgré des charges de personnel en augmentation de 3,3%.

- Le **taux d'épargne brute** passe de 9,5% en 2024 à **11,6%** en 2025 avec un **montant total d'épargne brute en hausse de 26,9%**.
- Le reprise des **DMTO (+23,8%)** et la relative dynamique des recettes d'**impôts et taxes (+1,8%)** expliquent en partie ce redressement.
- Par conséquent, les ratios de **solvabilité annuelle et pluriannuelle se bonifient pour s'établir respectivement à 2 et 8,4 années (versus 1,6 et 10 ans en 2024)**.

Les **communes entre 3 500 et 20 000 habitants** voient leur note s'améliorer en moyenne (-0,05). La dynamique des RRF (+2%), portée par les impôts et taxes (+1,8%), conjuguée à des DRF maîtrisées (+1,9%) permettent une hausse modérée du montant total d'épargne brute (+2,6%).

Le **taux d'épargne brute passe ainsi de 15,8% en 2024 à 15,9% en 2025** en raison notamment de :

- La dynamique de la fiscalité directe (+1,8%) ainsi que des DMTO (+15,4%).
- Les dépenses énergétiques en baisse (-9,2% pour l'électricité) et des charges de personnel maîtrisées à +1,9%.
- Le recours à l'emprunt a toutefois augmenté de 19,8%, par rapport à l'exercice précédent, afin de financer des programmes d'investissement plus importants en cette fin de mandat. Le stock de dette augmente donc modérément de 1,3%.
- Le ratio de solvabilité annuelle est ainsi en **très légère amélioration passant de 2,4¹ à 2,5 sur l'exercice**, tandis que la capacité de désendettement reste **stable à 3,8 années**.

¹ Pour rappel, cela signifie que l'épargne brute couvre 2,4 fois le remboursement annuel du capital

À noter : En 2025, **6 514** communes affichent une épargne nette négative (5 534 en 2024 et 4 816 en 2023), soit 18,5% des communes. Le chiffre est donc en hausse marquée (+17%) sur l'exercice.

Parmi ces communes, **6 181** ont moins de 3 500 habitants, soit environ 95%, tandis que les communes de plus de 10 000 habitants à épargne nette négative sont **121** en 2025 versus 95 en 2024.

Bien qu'elles restent les mieux notées, cela confirme le constat d'un exercice moins favorable pour les petites communes et leur impact sur la trajectoire de la note moyenne de l'ensemble des strates sur l'exercice.

LE REGARD DE L'AMF

Le Baromètre AFL confirme la solidité globale du bloc communal en 2025, malgré une fragilisation persistante des communes. Cette évolution traduit notamment la hausse continue des charges, des ressources contraintes et une épargne brute sous tension. Elle souligne la capacité des collectivités à maintenir une gestion rigoureuse malgré les effets cumulés des dernières lois de finances.

Mais cette résilience ne pourra se poursuivre si de nouveaux textes continuent de réduire leurs marges de manœuvre et leur capacité d'investissement.



ZOOM SUR LES COMMUNES TOURISTIQUES

KÉSAKO ?

Une commune touristique

Il existe environ **3 500 communes touristiques en France**. Une commune touristique est une commune qui satisfait à certaines conditions, lui permettant d'être reconnue comme accueillant de manière habituelle ou saisonnière une population non résidente importante. Cette reconnaissance est attribuée par arrêté préfectoral, sur la base de critères définis par les textes réglementaires (articles L.133-11 et suivants du Code du tourisme).

Une station classée de tourisme

Il existe environ **450 stations classées de tourisme en France**. Une station classée de tourisme est une commune touristique ayant obtenu une distinction supérieure, accordée par décret du Premier ministre pour une durée de 12 ans renouvelable. Elle constitue la reconnaissance de l'excellence de son offre touristique.

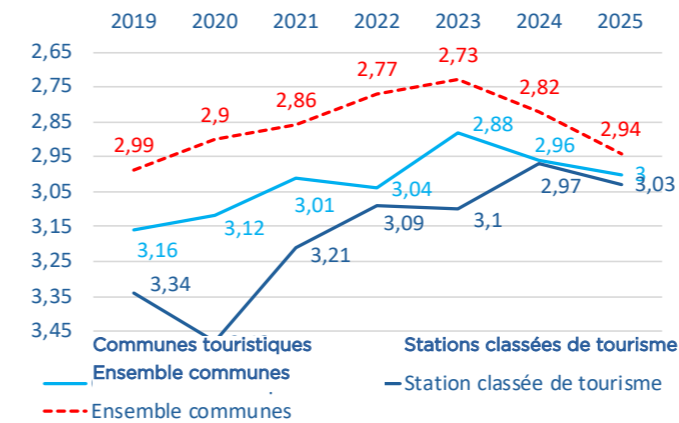
Les communes touristiques et les stations classées de tourisme présentent des **spécificités budgétaires structurelles** - tant en dépenses qu'en recettes - qui sont généralement de nature à peser sur leur surface et leur santé financière (investissements plus importants, recettes spécifiques, ...).

Au cours des exercices 2019-2025, les communes touristiques et les stations classées de tourisme se distinguent de l'ensemble des communes françaises par une note financière moyenne structurellement moins favorable. Cette situation est plus marquée pour les stations classées de tourisme.

En 2025, les notations des communes touristiques et des stations classées de tourisme restent relativement proches. Ces communes suivent cette année une tendance relativement similaire à l'ensemble de leurs homologues (respectivement +0,04 pour les communes touristiques et +0,06 pour les stations classées).

Cela s'explique par un niveau d'épargne en légère baisse (-2,3%) conjugué à une hausse de 14,6% des emprunts nouveaux. Dans ces conditions, les ratios de solvabilité se voient très légèrement détériorés.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES TOURISTIQUES



3,01/7



C'est la note financière moyenne des communes touristiques en 2025

LE REGARD DE L'ANETT

Les communes françaises présentent une santé financière régulière et solide, qui se dégrade légèrement depuis 2023. Les courbes des communes touristiques et des stations classées de tourisme se rejoignent et montrent une amélioration régulière depuis 2019. Leur situation tend à se rapprocher de la situation de l'ensemble des communes.



Les situations sont encore contrastées selon les régions mais on peut noter que la notation financière des communes est de plus en plus similaire selon le territoire. Dans un contexte encore inflationniste, la situation financière des communes résiste bien.

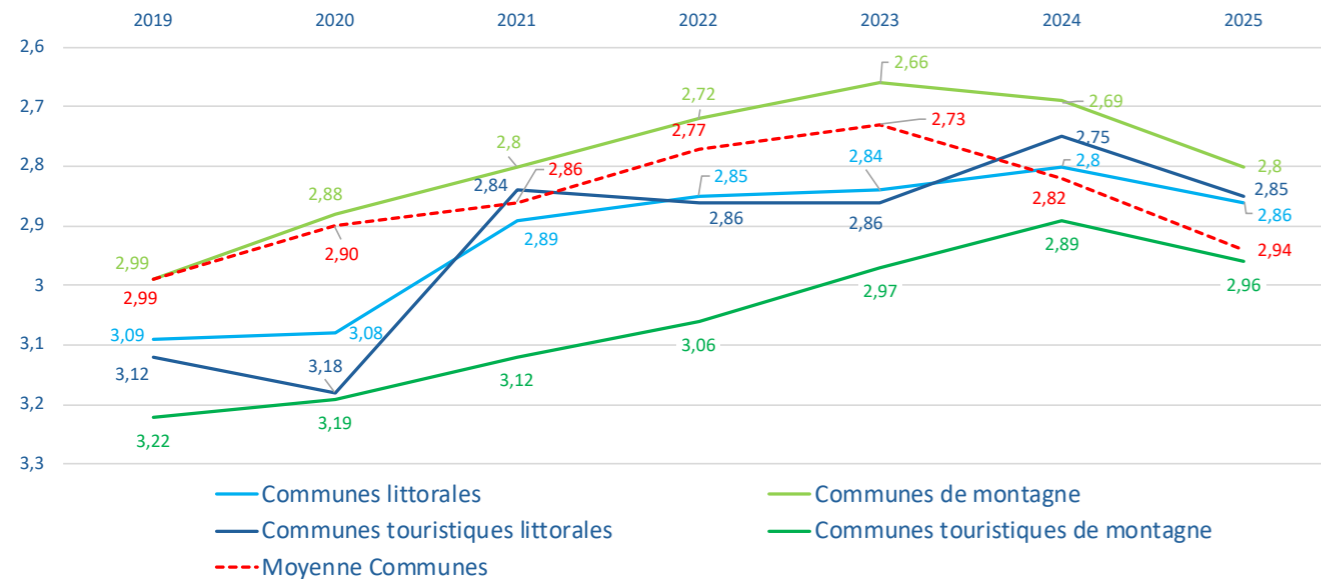
Les communes touristiques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	86,4%	88,6%	84,9%	79,8%	75,2%	73,7%	75,2%
Taux d'épargne brut	15,9%	14,2%	15,8%	15,8%	15,9%	15,4%	14,9%
Solvabilité annuelle	1,8	1,6	1,8	2,0	2,0	2,1	2,0
Solvabilité pluriannuelle	5,5	6,2	5,4	5,0	4,7	4,8	5,1

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

MER OU MONTAGNE ? DES ÉCARTS FAIBLES MAIS PERSISTANTS

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES LITTORALES ET DE MONTAGNE PAR ANNÉE



Des communes de montagne toujours mieux notées que l'ensemble des communes, qui s'inscrivent toutefois dans la même tendance que la moyenne française sur ces derniers exercices.

Les communes de montagne présentent une situation financière structurellement plus favorable que l'ensemble des communes. Elles résistent mieux à la dégradation constatée en 2024, mais voient leur note se détériorer de manière similaire à l'ensemble des communes françaises en 2025 (+0,11 versus +0,12).

Pour ce qui est des communes de montagne touristiques, bien qu'elles soient structurellement plus dégradées (il s'agit souvent de stations de ski supportant par nature des charges supplémentaires liées à cette activité), la **fiscalité directe** très dynamique l'an passé (+10,5%) **l'est beaucoup moins cette année (+1,1%)**.

La trajectoire de ces communes est donc de nouveau alignée avec celle des autres communes de montagne.

2,8/7 

C'est la note moyenne de l'ensemble des communes de montagne en 2025

Des communes littorales restent mieux notées que la moyenne communale depuis deux exercices, malgré une légère dégradation en 2025. Par rapport à la moyenne des communes, celles du littoral ont longtemps présenté une situation financière structurellement moins favorable, malgré un taux d'endettement plus faible sur les derniers exercices.

Toutefois, en 2024, leur situation s'améliore et elle se dégrade de façon moins marquée en 2025. Cela s'illustre par des ratios en légère dégradation mais qui demeurent maîtrisés et proches des valeurs constatées sur les trois précédents exercices.

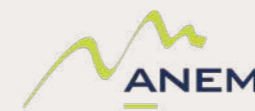
LE REGARD DE L'ANEM

” Dans un contexte budgétaire national qui continue de se dégrader pour l'ensemble des collectivités, les communes de montagne conservent une situation financière structurellement plus favorable que celle des communes dans leur ensemble.

Pour autant, cette situation se détériore pour la deuxième année consécutive, après plusieurs années d'amélioration.

Les territoires de montagne doivent en effet faire face à des charges inhérentes à leurs spécificités de pente, d'altitude et de climat, largement aggravées par le réchauffement climatique. La dégradation de leur santé financière témoigne ainsi des investissements considérables que doivent engager les communes pour s'adapter.

Il devient donc urgent de redonner à ces collectivités des marges de manœuvre, ainsi que des leviers efficaces et adaptés à leurs spécificités, afin qu'elles puissent préparer pleinement leur avenir.



LE REGARD DE L'ANEL

” Dans un contexte budgétaire marqué par de fortes incertitudes pour les collectivités locales, les communes littorales enregistrent néanmoins une amélioration de leur situation financière. Malgré un environnement financier moins favorable et des marges de manœuvre qui demeurent limitées, cette évolution traduit les efforts de gestion engagés par les élus des littoraux afin de préserver les équilibres budgétaires de leurs communes.



Cette dynamique positive ne doit toutefois pas occulter les défis structurels auxquels restent confrontés les territoires littoraux. L'adaptation au changement climatique, le recul du trait de côte, les besoins de protection des populations et des infrastructures, ou encore les tensions liées à l'attractivité touristique et résidentielle continuent de générer des besoins d'investissement importants et durables.

Les communes touristiques littorales poursuivent également leur redressement financier, dans un contexte où les attentes des habitants permanents comme des populations saisonnières demeurent particulièrement élevées. Cette amélioration confirme la capacité des collectivités littorales à maintenir une gestion saine tout en faisant face à des enjeux territoriaux parmi les plus exposés du pays.

2,86/7 

C'est la note moyenne de l'ensemble des communes littorales en 2025

Communes littorales et de montagne

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	81,3%	82,8%	77,7%	71,5%	67,0%	64,1%	65,1%
Taux d'épargne brut	14,5%	13,1%	15,3%	15,7%	15,0%	15,0%	14,1%
Solvabilité annuelle	1,8	1,6	2,0	2,2	2,0	2,3	2,2
Solvabilité pluriannuelle	5,6	6,3	5,1	4,6	4,5	4,3	4,6

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025



LES COMMUNES D'OUTRE-MER : UNE NOTATION STRUCTURELLEMENT MOINS FAVORABLE QUI VARIE FORTEMENT SELON LES TERRITOIRES

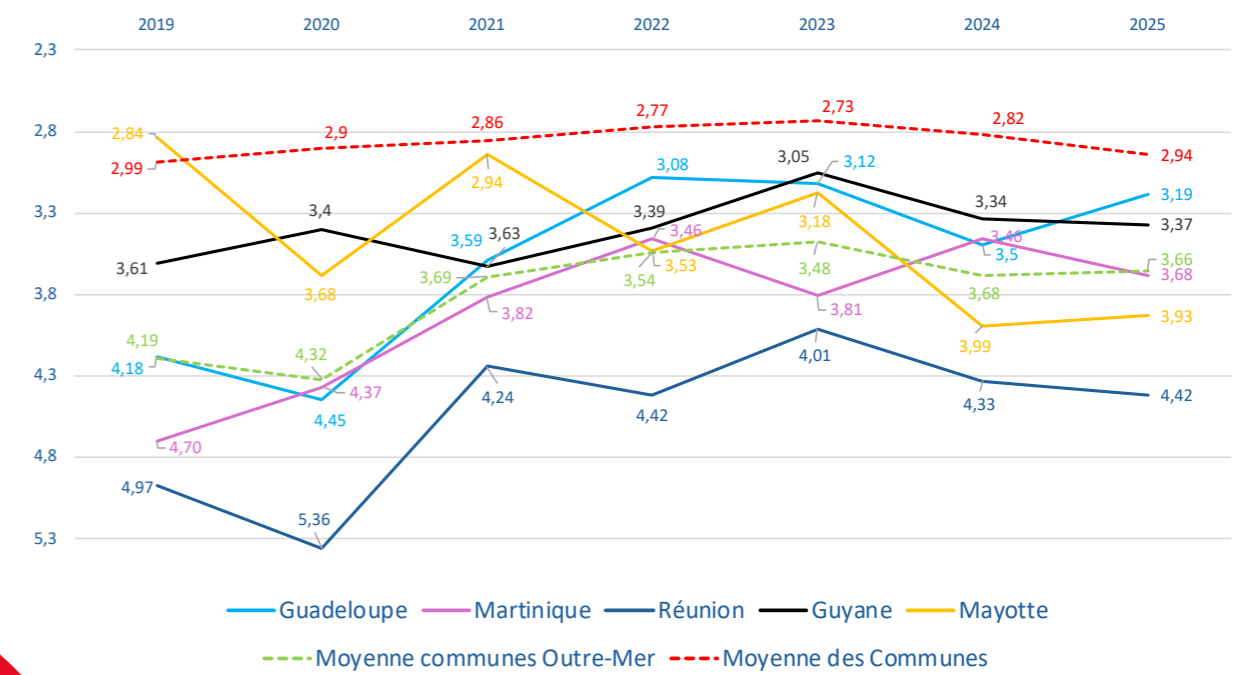


Les collectivités ultramarines évoluent dans un environnement marqué par des fragilités structurelles persistantes, liées à des contraintes économiques, sociales, démographiques et géographiques spécifiques.

Ces dernières années, plusieurs événements majeurs sont venus accentuer les tensions pesant sur les finances locales : épisodes climatiques d'une intensité exceptionnelle dans plusieurs territoires, crise durable de l'accès à l'eau à Mayotte, tensions économiques affectant certaines filières structurantes ou encore augmentation des besoins sociaux et d'équipements publics.

Dans ce contexte, les besoins d'investissement demeurent considérables, qu'il s'agisse de résorber le retard d'équipement, de réhabiliter des infrastructures vieillissantes ou d'adapter les territoires aux conséquences du changement climatique. Toutefois, les capacités d'autofinancement des collectivités ultramarines restent souvent plus contraintes que dans l'Hexagone et l'accès au crédit peut également y être plus restreint.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES D'OUTRE-MER PAR ANNÉE



La Guadeloupe

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	55,8%	56,3%	52%	45,9%	41,3%	38,9%	36,7%
Taux d'épargne brute	6,6%	2,3%	7,1%	10,6%	11,6%	8,9%	8,8%
Solvabilité annuelle	1,3	0,4	1,6	2,4	3	2,1	2,3
Solvabilité pluriannuelle	8,4	24,5	7,3	4,3	3,6	4,4	4,1

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

Mayotte

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	43,9%	45,3%	41,4%	38,8%	38,5%	44,1%	54,6%
Taux d'épargne brute	11,6%	8,6%	16,4%	7,1%	8,2%	7,8%	9,5%
Solvabilité annuelle	5,4	3,4	6,3	2,8	4,0	2,7	3,3
Solvabilité pluriannuelle	3,8	5,3	2,5	5,5	4,7	5,6	5,8

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

Guyane

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	33,4%	32,0%	29,7%	25,8%	23,0%	19,6%	18,2%
Taux d'épargne brute	6,1%	7,4%	6,9%	6,5%	6,8%	7,7%	4,8%
Solvabilité annuelle	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	3,6	2,7
Solvabilité pluriannuelle	5,4	4,3	4,3	4,0	3,4	2,5	3,8

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

La Réunion

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	91,7%	100,9%	93,3%	75,2%	67,9%	61,5%	64,4%
Taux d'épargne brute	9,5%	4,7%	12,1%	12,3%	12,6%	11,3%	10,1%
Solvabilité annuelle	1,3	0,6	1,8	1,8	1,9	1,7	1,5
Solvabilité pluriannuelle	9,6	21,3	7,7	6,1	5,4	5,4	6,4

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

La Martinique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	70,6%	66,7%	61,8%	50,8%	50,4%	47,7%	47,5%
Taux d'épargne brute	2,6%	4,5%	3,1%	9,7%	8,4%	10,4%	8,5%
Solvabilité annuelle	0,5	0,8	0,5	1,8	1,4	2,2	1,6
Solvabilité pluriannuelle	27,2	14,8	20,2	5,3	6,0	4,6	5,6

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

0,74

C'est l'écart entre les communes de l'Hexagone et les communes d'Outre-Mer

Pour l'ensemble des territoires ultramarins, des notes communales en moyenne moins favorables que celles des communes hexagonales. Comme constaté lors des précédentes éditions du Baromètre, les territoires d'Outre-mer connaissent plus de difficultés financières que le restant du territoire. Cet écart se réduit néanmoins pour l'échelon communal en 2025, avec **un écart de 0,74 versus 0,88 l'an passé.**

La Guadeloupe devient le territoire d'Outre-mer le mieux noté à l'échelon communal. Un rebond du taux d'épargne brute au niveau de 2023 (11,6%) et un endettement qui reste faible permet aux communes de Guadeloupe d'afficher les ratios les plus favorables comparativement à leurs homologues ultramarines. Les RRF sont bien plus dynamiques (+4,4%) que les DRF (+1,4%), portées notamment par un octroi de mer en hausse de 3,1%. En parallèle, le stock de dette, déjà faible, décroît de 2,3%.

Les communes mahoraises et guyanaises sont relativement stables sur l'exercice après une année 2024 en dégradation. Pour ces communes, le niveau d'endettement est faible (respectivement 55% et 18%) mais le niveau d'épargne dégagé l'est également (9,5% et 3,8%). Ces territoires, bien que résilients sur l'exercice (en particulier considérant le contexte mahorais), restent fragiles compte tenu du peu de marge dégagée en section de fonctionnement.

Les communes de Martinique et de la Réunion, quant à elles, voient leurs ratios légèrement se dégrader, avec un profil budgétaire relativement similaire. Elles ont un niveau d'épargne se dépréciant légèrement en raison de RRF évoluant très peu (voire en légère baisse pour la Martinique), tandis que les DRF évoluent modérément. Le niveau d'endettement reste quant à lui analogue aux précédents exercices. Dans ces conditions, les ratios de solvabilité sont légèrement altérés tout en restant convenables en moyenne.

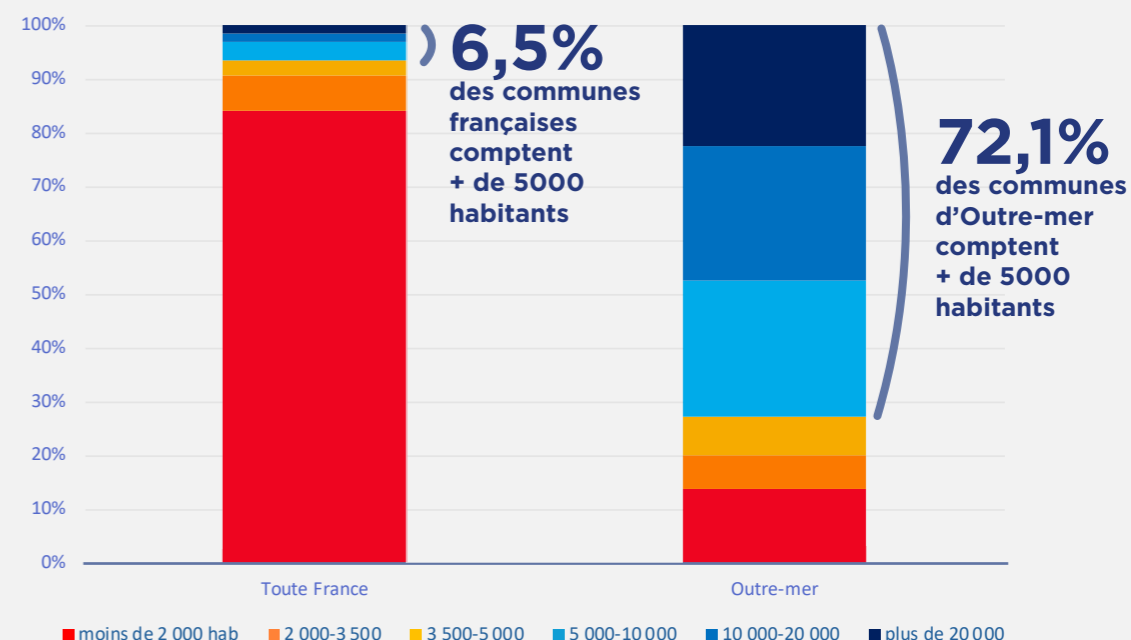


FOCUS

UNE STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ORIGINALE

Le faible nombre de communes en Outre-mer implique mécaniquement une structure démographique très différente de celles de leurs homologues de l'Hexagone : elles sont en moyenne beaucoup plus peuplées. La taille démographique étant l'un des éléments déterminant le profil financier des communes (charges de centralité, investissement, endettement, ...), cela peut constituer un facteur explicatif de la situation financière des Outre-mer. A cela s'ajoute un moindre niveau d'intégration intercommunale sur ces territoires.

REPARTITION DE LA POPULATION DES COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



LE REGARD DE L'ACCD'OM

Les finances des collectivités des DROMs restent marquées par une forte hétérogénéité territoriale. Après une phase de dégradation entre 2020 et 2022, les indicateurs montrent globalement une stabilisation, voire une légère amélioration en 2024-2025 pour plusieurs communes et groupements. Cela démontre l'attention portée par les élus à l'assainissement de leurs finances.

Toutefois, la strate des départements/CTU demeure fragilisée par des capacités d'autofinancement limitées et des charges structurelles élevées, révélant des équilibres financiers encore précaires.



4 LES INTERCOMMUNALITÉS À FISCALITÉ PROPRE : UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE TOUJOURS BIEN ORIENTÉE, PORTÉE NOTAMMENT PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La santé financière des groupements à fiscalité propre (GFP) s'est légèrement bonifiée en 2025, atteignant - avec **3** - la meilleure note moyenne de ces derniers exercices. Comme en 2024, en rupture avec les exercices précédents, cette tendance diverge de la dynamique communale. A noter également que la **note des EPCI à fiscalité propre est significativement plus favorable** qu'à la fin du mandat précédent (-0,43).

3/7
meilleure note moyenne de ces derniers exercices

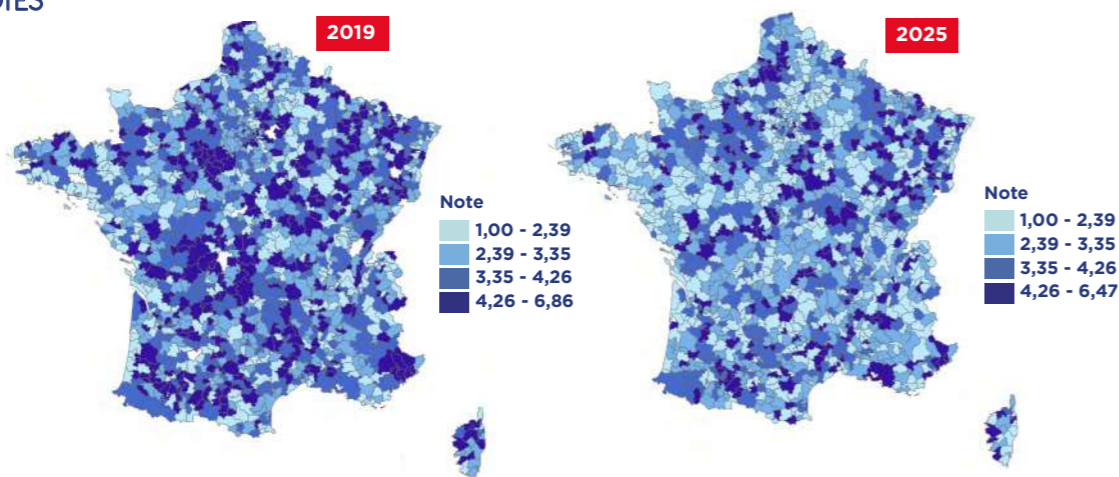
Après une amélioration forte en 2024, **les établissements publics territoriaux (EPT) affichent une légère progression** de leur santé financière sur ce nouvel exercice, en restant pour la deuxième année consécutive les **GFP les mieux notés en moyenne à 2,72**.

Enfin, **les communautés de communes (CC)**, cette année encore, **portent la note globale des EPCI à fiscalité propre**, dans la mesure où elles représentent 78% de l'effectif intercommunal. Avec une **note moyenne de 2,97**, elles affichent une amélioration tendancielle de leur situation et leur note moyenne devient sensiblement plus favorable que celle des GFP dans leur ensemble.

16% des notes financières intercommunales s'améliorent en 2025, 71% sont stables (écart de 0,5 ou moins) tandis que 23% se dégradent.

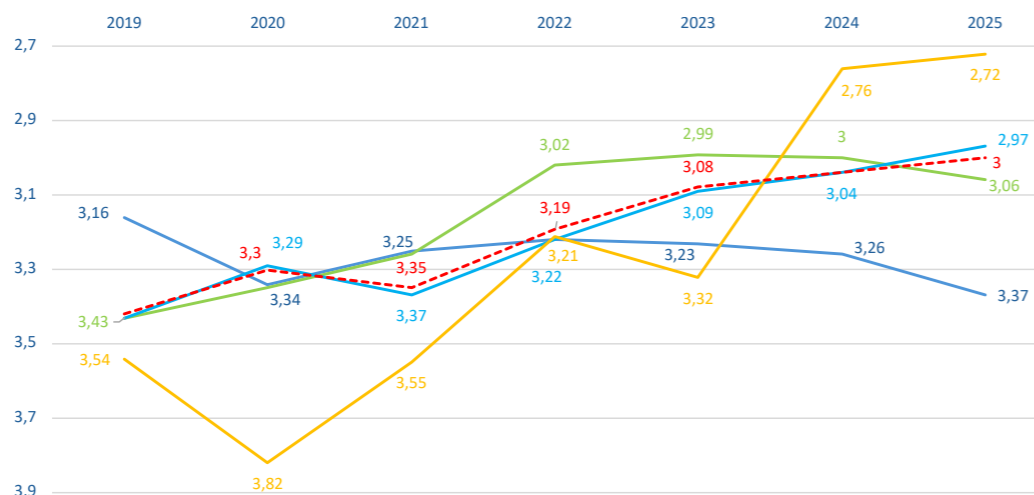
Les évolutions sont toutefois distinctes d'un type de GFP à l'autre : le **groupe des communautés urbaines (CU) et des métropoles se dégrade légèrement** après plusieurs années de stabilité, avec une variation de +0,11 en 2025. Le constat vaut aussi pour **les communautés d'agglomération (CA) qui évoluent en moyenne de +0,06 sur l'exercice**.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE (2019-2025)



MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE PAR ANNÉE

— CU/Métropoles
— CA
— CC
— EPT
- - - Moyenne EPCI



NB : La Métropole de Lyon et la Métropole du Grand Paris (MGP) sont intégrées aux CU/Métropoles

LE REGARD DE FRANCE URBAINE

Confrontées à l'impact des dispositions de la loi de finances 2025, les grandes villes et grandes agglomérations font néanmoins la preuve de leur résilience financière. Toutefois, la surconcentration sur les grandes intercommunalités de l'effort exigé au titre du redressement des comptes publics n'est pas sans conséquence sur l'évolution de la note des métropoles et des communautés urbaines. Nul doute que, malheureusement, cette tendance va, pour les mêmes raisons, s'accroître en 2026.

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

LE REGARD D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

La « note AFL » 2025 des intercommunalités confirme la stabilité globale de leurs principaux ratios de solvabilité financière, qui cache toutefois des situations disparates. Elles ont encaissé les contraintes imposées par les lois financières pour 2025, avant le choc encore plus important lié aux mesures de la loi de finances pour 2026. Dans ce contexte contraint, les intercommunalités ont pour autant maintenu un niveau d'investissement élevé en cette dernière année pleine du mandat 2020-2026.

Une épargne brute correctement orientée qui bonifie marginalement les ratios de solvabilité.

Les ratios financiers consolidés, tous types d'EPCI à fiscalité propre confondus, restent stables sur l'ensemble du mandat. L'amélioration globale de la notation est principalement portée par les EPCI à surface budgétaire plus restreinte, à savoir les communautés de communes.

Les RRF sont en hausse en 2025 (+2,2%) pour s'établir à **78,6 Mds€ (+1,7 Mds€)** :

- La perte de la CVAE est toujours compensée par le versement de TVA dédié.
- La fiscalité reste relativement dynamique, compte tenu du contexte peu inflationniste, avec une hausse de **2%** des impôts et taxes.

Les DRF enregistrent une hausse légèrement plus marquée en proportion (+2,3%), mais moindre en montant (+1,6 Mds€), pour s'établir à **67,1 Mds€** :

- Les charges à caractère général affichent une augmentation moins marquée que 2025 (+2,1% versus +4,9%), en cohérence avec la faible inflation.
- L'évolution des charges de personnel est également en décline (+3,6% versus 6% l'an passé).

Dans ces conditions, **le montant de l'épargne brute se bonifie de 2%**. Cette hausse modérée permet une relative stabilité du ratio de solvabilité annuelle.

L'investissement intercommunal reste dynamique en 2025. L'évolution des dépenses d'équipement brut (+10,8%) brosse le portrait d'intercommunalités qui, conformément au cycle électoral d'investissement, continuent à investir en 2025, à l'instar de l'exercice 2024.

Cette hausse de l'investissement n'entraîne pas une dégradation de la note, en raison de l'évolution favorable de l'épargne, bien que le stock de dette soit en hausse de 6,5% (4,1% l'an passé).

Le stock de dette s'établit ainsi à **56,5 Mds€ en 2025, versus 45,6 Mds€ en 2019** à la fin du précédent mandat. Le taux d'endettement est toutefois en baisse puisque les RRF ont évolué plus rapidement. **Le constat est donc celui d'un endettement maîtrisé sur ces six dernières années.**

À noter : **85** GFP présentent une épargne nette négative en 2025 (96 en 2024), soit **7%** des GFP (7,5% l'an passé).



Les groupements à fiscalité propre

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	97,1%	101,1%	97,2%	92,7%	88,3%	88,1%	91,7%
Taux d'épargne brute	19,5%	18,8%	19,6%	20%	19,3%	18,8%	18,7%
Solvabilité annuelle	2,3	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,4
Solvabilité pluriannuelle	5	5,4	5	4,6	4,6	4,7	4,9

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

FOCUS SUR LES CA ET LES CC

Les communautés d'agglomération

Une trajectoire budgétaire légèrement infléchi en 2025.

Avec une croissance des RRF (+1,9%) moins dynamique que les DRF (+2,4%), **l'épargne brute des CA est en baisse de 1%**. On note donc que le dynamisme exceptionnel de l'épargne brute, constaté en 2022 (+17,3%), n'est plus d'actualité. La proportion de CA affichant une épargne nette négative est de 3,9% (soit 9 communautés d'agglomération).

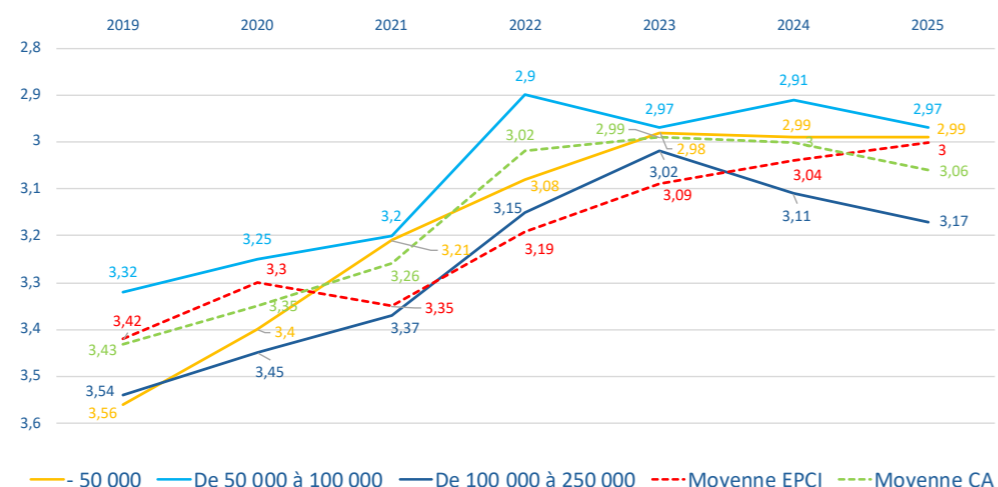
La dette accélère sa progression (+4,5%) et le stock s'élève à 18,7 Mds€ fin 2025, soit 1,8 Mds€ supplémentaires. Dans ces conditions, et compte tenu de l'évolution de l'épargne, **les ratios de solvabilité se dégradent très légèrement**. À noter néanmoins, qu'ici aussi, la hausse importante des RRF (revalorisation des bases, intégration fiscale en progression ...) sur l'exercice fait **baisser de plus de 10 pts de pourcentage le taux d'endettement**, avec des ratios en amélioration sur l'ensemble de la période.

Il est toutefois notable que **les plus petites communautés d'agglomération (-50 000 habitants) sont les plus résilientes** sur l'exercice avec une note moyenne parfaitement stable depuis 2023. Leur montant d'épargne brute reste stable et leur niveau d'endettement est logiquement plus faible que celui de leurs homologues de plus grande taille.



À noter : La population de communautés d'agglomération est désormais stable au cours des cinq dernières années, leur nombre s'élevant à **229** en 2024.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE PAR ANNÉE



Les communautés d'agglomération

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	97,4%	99,3%	96,8%	92%	87,2%	84,6%	86,7%
Taux d'épargne brut	18,3%	18,9%	19,3%	20,8%	19,8%	19,2%	18,6%
Solvabilité annuelle	2,2	2,2	2,2	2,4	2,5	2,5	2,5
Solvabilité pluriannuelle	5,3	5,3	5	4,4	4,4	4,4	4,7

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

Les communautés de communes

Une tendance à l'amélioration de la santé financière qui se poursuit en 2025.

Pour les CC, le taux de croissance des RRF (+2,7%) est plus rapide que celui des DRF (+2%). **Le montant d'épargne brute des CC est donc en hausse de 6,5% et s'établit à 2,66 Mds€**. En parallèle, le **stock de dette augmente de 3,9% (+ 300 M€) pour financer un investissement dynamique** (dépenses d'équipement brut en hausse de 9,9%). Le taux d'endettement moyen des CC est par ailleurs structurellement plus bas que celui des CA.

La tendance est donc toujours à l'amélioration de la santé financière des communautés de communes. Elles obtiennent, au global, une note moyenne de **2,97** qui est la meilleure des six derniers exercices.

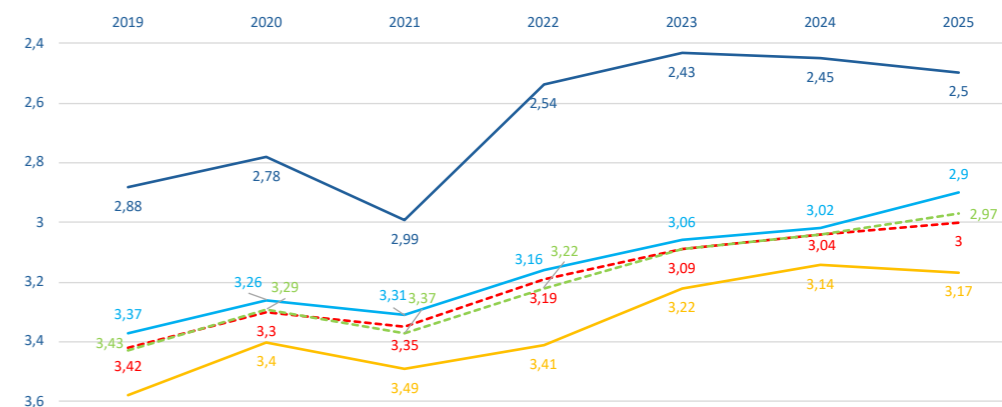
Toutefois, et contrairement à ce qu'on observe pour les communes, on remarque que **les CC les moins peuplées (moins de 15 000 habitants)** sont dans une situation structurellement moins favorable que celles qui comptent davantage d'habitants. Cela s'explique par un taux d'épargne légèrement moins élevé pour cette strate qui affecte mécaniquement les ratios de solvabilité, satisfaisants néanmoins.

Cette année, c'est **la strate 15 000 - 50 000 habitants** qui se démarque légèrement par l'amélioration sensible de sa note moyenne.



À noter : Le nombre de CC a tendanciellement diminué depuis 2014, passant de 1 903 à **990** en 2024. La stabilité prédomine depuis maintenant cinq ans (995 CC en 2021). Ces évolutions institutionnelles n'ont toutefois pas radicalement affecté la trajectoire financière de ces groupements.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE PAR ANNÉE



Les communautés de communes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	72,3%	73,1%	70,6%	66,5%	60,9%	57,4%	57,8%
Taux d'épargne brut	17,3%	18,2%	17,6%	17,8%	17,9%	17,7%	18,2%
Solvabilité annuelle	2,3	2,5	2,4	2,7	2,8	3	3,2
Solvabilité pluriannuelle	4,2	4	4	3,7	3,4	3,3	3,2

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

5 LES GFP D'OUTRE-MER : UNE SANTÉ FINANCIÈRE ANALOGUE À CELLE DE LA FIN DU PRÉCÉDENT MANDAT

Une dégradation notable en moyenne pour les EPCI d'Outre-mer. Les GFP ultramarins, dans leur ensemble, voient leur notation moyenne se dégrader à hauteur de +0,73.

Ce constat est toutefois à nuancer puisque **cette notation moyenne reste légèrement plus favorable** qu'à la fin du dernier mandat (3,31 en 2025 versus 3,34 en 2019).

Ces évolutions s'expliquent par le fait que les RRF, en forte dynamique sur les deux exercices précédents, sont cette année atones (+0,4%), tandis que les DRF continuent de croître (+3,6%).

Dans ces conditions, le montant total d'épargne brute baisse de 20,6% et le stock de dette croît légèrement (+1,2%). Cette légère hausse de l'endettement s'explique également par un niveau d'investissement élevé, marqué par une augmentation de 15% des dépenses d'équipement sur l'exercice.

Les ratios de solvabilité se dégradent ainsi mécaniquement, et s'établissent à un niveau proche de la fin du mandat précédent :

Les GFP d'Outre-mer

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	58,9%	63,6%	63,9%	72,5%	75,7%	71,6%	72,2%
Taux d'épargne brute	11,8%	16,4%	14,1%	14,2%	13,3%	15,4%	12,2%
Solvabilité annuelle	1,8	3,2	2,7	2,4	2,7	3,1	2,4
Solvabilité pluriannuelle	5	3,9	4,5	5,1	5,7	4,7	5,9

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024
et provisoires 2025

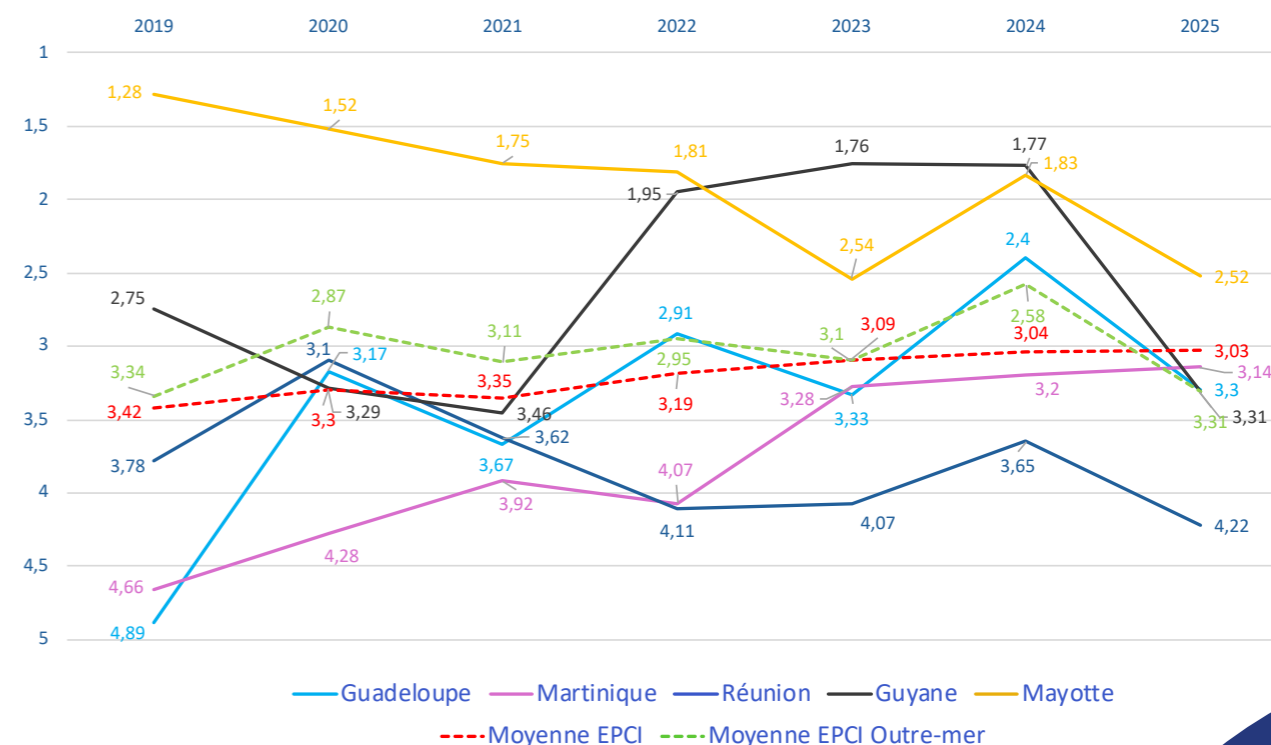
La Martinique, seul territoire ultramarin dont la situation financière des EPCI s'améliore.

L'évolution défavorable de la notation s'observe sur l'ensemble des territoires ultramarins, mis à part en Martinique.

Avec une note de 3,14, les GFP martiniquais se caractérisent par un niveau d'endettement faible en moyenne (36,5%) et un niveau d'épargne satisfaisant (12%).

En 2025, les RRF augmentent faiblement (+0,4%) mais les DRF sont maîtrisées et quasi-parfaitement stables, expliquant la légère embellie de la note moyenne des EPCI du territoire.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE D'OUTRE-MER PAR ANNÉE



LE REGARD D'INTERCO' OUTRE-MER

Sur la durée, si la moyenne des EPCI d'Outre-mer semble légèrement plus favorable que celle de l'Hexagone, cette appréciation appelle toutefois à être nuancée au regard des disparités qui persistent entre les territoires.

Les courbes révèlent ainsi des situations financières contrastées, dans un environnement marqué par des besoins d'investissement soutenus et des marges de manœuvre souvent étroites, pour faire face tant aux enjeux d'infrastructures qu'aux défis structurels et climatiques propres à ces territoires.



LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : UNE SITUATION BUDGÉTAIRE STABLE ET GLOBALEMENT BIEN ORIENTÉE

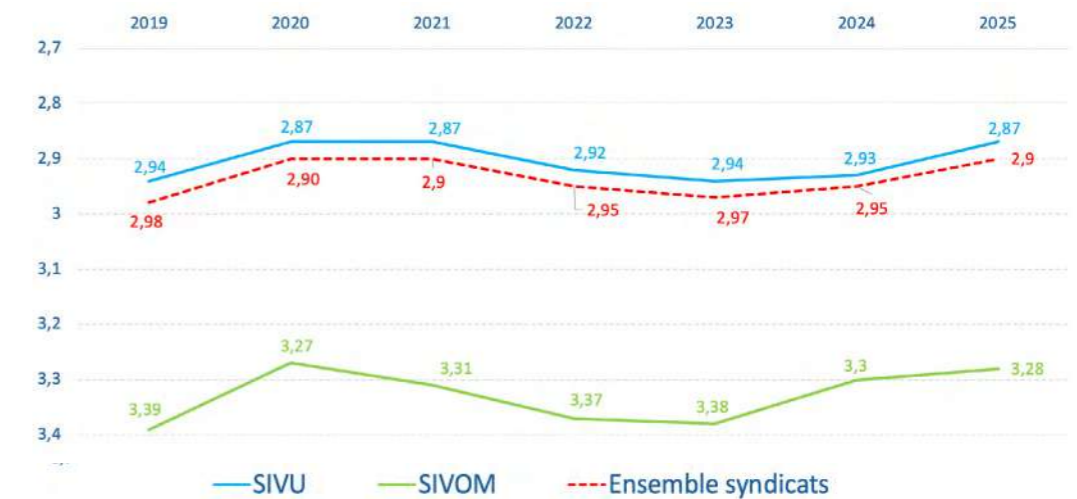
En 2025, la notation financière moyenne des syndicats intercommunaux s'améliore légèrement (2,90 en 2025 vs 2,95 en 2024) et concerne tant les syndicats à vocation unique (SIVU) que multiple (SIVOM). D'une manière générale, et malgré une hétérogénéité marquée des situations financières, depuis 2019, la situation financière des syndicats est globalement favorable et bien orientée.

En 2025, les syndicats intercommunaux présentent un taux d'endettement de 114,9%. Celui-ci est relativement élevé mais stable puisqu'il progresse de 2,6% par rapport à 2024 mais diminue de -4,6% par rapport à 2019. Parallèlement, la capacité d'épargne brute

- malgré quelques fluctuations - demeure à un niveau structurellement élevé pour assurer à la fois la soutenabilité de la dette et un autofinancement important des investissements. Le taux d'épargne s'élève à 23%, en hausse de 2,5% par rapport à 2024. Après avoir progressé durant tout le mandat, les dépenses d'investissement se stabilisent à 8,9 Mds€ en 2025 (0,9%).

Les syndicats affichent des ratios de solvabilité stables et globalement favorables. C'est en particulier le cas de la capacité de désendettement qui a très peu varié (environ 5 années) depuis 2019.

EVOLUTION DES NOTES FINANCIÈRES MOYENNES
DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
(2019-2025)



Les syndicats intercommunaux

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	120,4%	122,3%	117,5%	115,4%	110,0%	112,0%	114,9%
Taux d'épargne brut	23,8%	24,1%	24,5%	22,9%	22,4%	22,4%	23%
Solvabilité annuelle	2,2	2,3	2,4	2,1	2,3	2,2	2,3
Solvabilité pluriannuelle	5,1	5,1	4,8	5	4,9	5	5

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

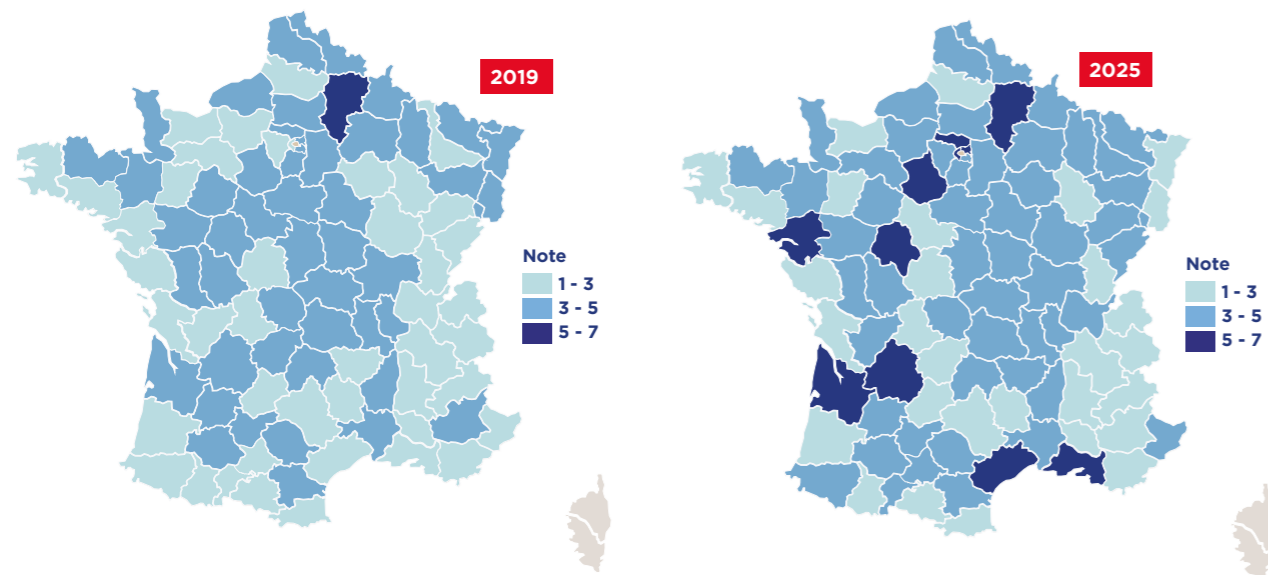
7 LES DÉPARTEMENTS : UN REDRESSEMENT RÉEL MAIS PRÉCAIRE



Après le fort décrochage observé en 2023 et 2024, les départements connaissent en 2025 un léger redressement de leur situation financière. Cette amélioration s'explique par une progression contenue des dépenses de fonctionnement et par le rebond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui dynamise les recettes. L'épargne brute se redresse ainsi nettement, sans retrouver pour autant les niveaux antérieurs à la crise récente.

Après avoir touché un point bas en 2024 (3,91), les départements affichent en 2025 une note moyenne de 3,65. Cette amélioration doit cependant être lue avec prudence. Les départements demeurent les collectivités les plus fragiles, et le léger redressement constaté repose à la fois sur des facteurs conjoncturels et sur des arbitrages budgétaires restrictifs, en particulier le recul de l'investissement et la modération du recours à l'emprunt. En ce sens, l'exercice 2025 traduit moins un retour durable à une situation favorable qu'une stabilisation partielle après une phase de fortes tensions.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS (2019-2025)



NB : Sur les deux cartes ci-dessus, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se voient attribuer la note de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2025. Les notes de Paris et de la Métropole de Lyon ne sont pas comprises dans les notes des départements franciliens.

L'ampleur de la dégradation sur le mandat a effacé plusieurs années de consolidation budgétaire. Alors que 74 départements présentaient en 2022 une situation meilleure qu'en 2019, ils ne sont plus que 20 en 2025 (vs 24 en 2023 et 2024) malgré le relatif redressement de la note moyenne sur le dernier exercice.

Les RRF progressent de 3,4% en 2025, soutenues par des recettes fiscales dynamiques. Depuis 2021, le panier fiscal des départements a connu d'importantes évolutions avec les pertes successives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), toutes deux compensées par le versement d'une fraction de TVA. Cette dernière est stable en 2025 (+0,3% à 20,7 Mds€ en 2025). Le rebond des recettes fiscales est essentiellement imputable aux DMTO qui augmentent de 20,9% pour atteindre 11,8 Mds€, soit un produit supérieur à celui perçu en 2023. Par ailleurs, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse de 7% et s'élève à 10 Mds€ en 2025 alors que les recettes d'accise sur les énergies (ex. : TICPE) sont stables à 5,2 Mds€ (0,3%).

L'impact du DILICO se fait également ressentir avec un prélèvement sur les recettes fiscales de 220 M€.

Enfin, si les dotations versées par l'Etat sont atones, celles provenant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) augmentent de 5% à 5,3 Mds€.

Inflation en baisse et efforts de gestion permettent aux DRF de ralentir en 2025 avec une hausse limitée de 1,2% à la faveur :

- Du recul des charges à caractère général de -5,6%, tous les postes étant en baisse et en particulier les dépenses énergétiques.
- D'une modération des charges de personnel qui augmentent de 1% (14,9 Mds€) et des charges de gestion courante de 2% (47 Mds€). Sur ce dernier poste, il convient de noter que si les contributions obligatoires progressent de 1,1% (4,8 Mds€), les subventions quant à elles refluent de -4,8% (2,3 Mds€).
- Enfin, à l'exception de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en baisse légère de -0,9% (6,9 Mds€), les dépenses au titre des allocations individuelles de solidarité (AIS) sont orientées à la hausse :
 - Prestation de compensation du handicap (PCH) : +7,6% à 3,7 Mds€
 - Frais d'hébergement : +4% à 16,2 Mds€
 - Revenu de solidarité active (RSA) : +2% à 9,6 Mds€

Une épargne brute qui rebondit mais toujours insuffisante.

L'épargne brute des départements s'inscrit en hausse sensible de 22,8% pour s'établir à 6,9 Mds€, soit le même montant qu'en 2023.

Le taux d'épargne brute passe de 7,9% à 9,4%.

Ce taux demeure néanmoins faible, à peine supérieur à celui de 2023 (9,8%) et très loin des niveaux atteints en 2021 et 2022 (env. 15%).

+0,5%

La loi de finances 2025 a autorisé les départements à relever le taux de DMTO de 4,5% à 5% entre avril 2025 et mars 2028. En 2025, 83 départements ont adopté le taux plafond de 5%.

DROITS DE MUTATION :

Tous les départements – à l'exception de Mayotte et de La Réunion – enregistrent une progression du produit des DMTO

11 départements enregistrent une hausse supérieure à 30%

31 départements enregistrent une hausse entre 20 et 30%

45 départements enregistrent une hausse entre 10 et 20%

Source : J.-R. CAZENEUVE, Situation financière des collectivités territoriales – Bilan 2025, Avril 2026
<https://www.calameo.com/read/007903192f0362df7547a>



Les départements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	48,1%	50%	46,2%	43,6%	43,7%	46,7%	47,8%
Taux d'épargne brut	14,2%	12,2%	16,1%	15,5%	9,8%	7,9%	9,4%
Solvabilité annuelle	2,8	2,5	3,2	3,3	2,1	1,8	2,1
Solvabilité pluriannuelle	3,4	4,1	2,9	2,8	4,5	5,9	5,1

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

Comme en 2024, les dépenses réelles d'investissement des départements accusent un recul.

Après un pic d'investissement de 13 Mds€ en 2023, les DRI hors dette poursuivent leur baisse (-8,3% à 11,6 Mds€). Le recul est particulièrement marqué pour **les dépenses d'équipement (-11,2% à 7,4 Mds€)** et dans une moindre mesure pour les subventions d'équipement versées (-1,4% à 3,9 Mds€).

L'effort d'équipement des départements baisse de 2 points avec un ratio DRI hors dette rapportées aux RRF de 15,7%.

La gestion par les départements des mises en réserve de DMTO : une réponse partielle aux tensions budgétaires

Face à la cyclicité et à la volatilité des DMTO, un décret du 15 juillet 2022 et la loi de finances pour 2023 permettent aux départements de mettre en réserve une partie du produit tiré des DMTO.

- En 2022 et 2023, les départements ont ainsi successivement mis en réserve 715,5 M€ et 401,6 M€. En 2024 et 2025, **aucun** département n'a effectué de mise en réserve.
- Les reprises sur réserves DMTO ont été de 25 M€ en 2022, 94 M€ en 2023, 383,8 M€ en 2024 et **229,8 M€** en 2025.

Les recettes réelles d'investissement (RRI) reculent pour la 2^{ème} année consécutive (-1,4% en 2025) du fait d'un recul des dotations et subventions d'équipement de -8,2% et d'un FCTVA stable (0,1%).

Dans ces conditions, et malgré des DRI en baisse et une reconstitution partielle d'une capacité d'autofinancement (épargne nette en hausse de 48,6%), **les départements ont maintenu un haut niveau d'emprunt.**

Pour la 3^{ème} année consécutive, les départements présentent un besoin de financement. En 2025, il s'élève à 1,2 Md€.

La poursuite d'un réendettement entamé en 2024.

Malgré un recours à l'emprunt en recul en 2025 de -3,1% à 5,2 Mds€, celui-ci demeure très élevé en comparaison des montants empruntés les années antérieures (3 Mds€ en 2023). Le flux net de dette s'élève d'ailleurs à 1,9 Md€ et alimente ainsi une progression de l'encours de dette. Ce dernier s'élève à 35,4 Mds€ en hausse de 5,7% et se traduit par un **taux d'endettement de 47,8%**.

En 2025, la trésorerie nette des départements progresse de 13,2% (-27,1% en 2024) et s'élève à 7,2 Mds€.

Malgré un reflux de -6,5% d'emprunts nouveaux par **les départements de plus de 800 000 habitants**, ils représentent 64% de l'emprunt des départements en 2025 (3,4 Mds€). **Les départements de moins de 300 000 habitants** poursuivent leur désendettement. Pour les autres strates, le taux d'endettement est stable ou en légère progression.

À noter :

En 2025, le léger redressement budgétaire des départements s'illustre également par le fait qu'**aucun** département ne dégage une épargne brute négative (1 département entre 2022 et 2024) et **8** départements dégagent une épargne nette négative versus 14 en 2024.

Des ratios de solvabilité mieux orientés mais toujours fragiles.

Le ratio de couverture du remboursement du capital par l'épargne brute et la capacité de désendettement s'améliorent en 2025. Ils demeurent toutefois relativement tendus :

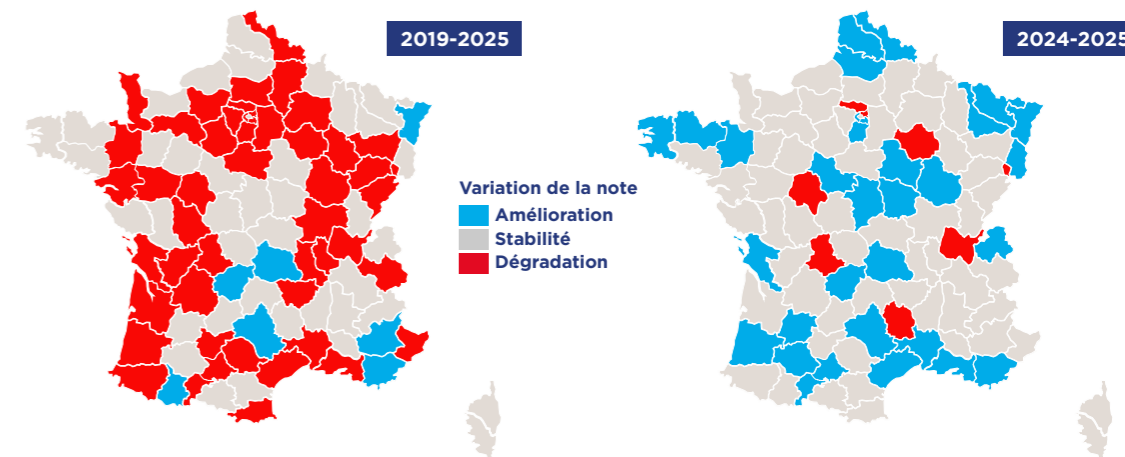
- La solvabilité annuelle s'établit à 2,1 en 2025 (1,8 en 2024) à un niveau relativement éloigné des valeurs moyennes sur la période 2019-2022 (entre 2,8 et 3,3).
- La solvabilité pluriannuelle se redresse à 5,1 années contre 5,9 années en 2024. Ces valeurs sont à mettre en perspective avec celles de leur capacité de désendettement en 2019 (3,4 années) et en 2021 (2,9 années).

La proportion de notes financières qui s'améliorent en 2025 est de 33%, 57% sont stables tandis que 10% se dégradent.

Les difficultés budgétaires n'épargnent globalement aucun type de départements. Structurellement, la situation financière est d'autant plus difficile que les départements sont de grande taille. Qu'ils soient ruraux ou urbains, grands ou petits, tous souffrent depuis 2022, mais pas dans les mêmes proportions ou la même intensité.

VARIATION DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS

NB : Sur les deux cartes ci-dessus, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se voient attribuer la note de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2024. La note de Paris n'est pas comprise dans les notes des départements franciliens.



En 2025, quelle que soit la strate démographique, les départements voient leur note financière moyenne se redresser :

- **Les plus petits départements (<300 000 habitants)** présentent une situation financière globalement moins dégradée : après une baisse modérée entre 2022 et 2024 (de 2,74 en 2022 à 3,26 en 2024), leur notation moyenne se redresse et s'établit à 3,04 en 2025.
- **Les plus grands départements (>800 000 habitants)** ont subi entre 2022 et 2024 la plus forte dégradation de leur note moyenne (2,72 en 2022 à 4,55 en 2024). En 2025, ils enregistrent la plus forte amélioration avec une note de 4,16.

Les écarts entre les notes moyennes des départements selon leur strate démographique s'expliquent principalement par leurs trajectoires d'épargne et d'endettement :

- Des taux d'endettement croissants en fonction de la taille des départements : 36% pour ceux de moins de 300 000 habitants, en baisse de 1,2 point par rapport à 2024, dans le prolongement du désendettement initié depuis 2019, versus 54,5% pour ceux de plus de 800 000 habitants, en hausse de 1,9 points par rapport à 2024.

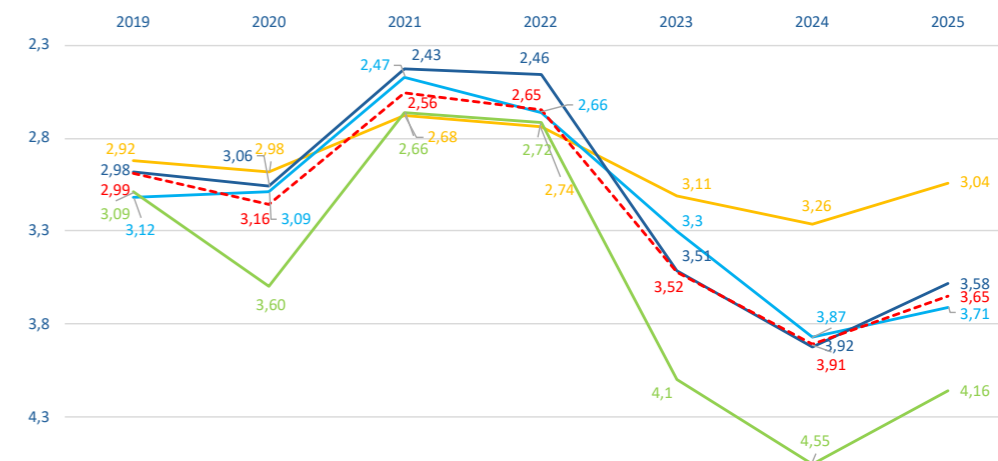
- Des taux d'épargne décroissants selon la taille des départements : les taux d'épargne brute varient fortement et sont inversement proportionnels à la taille des départements : de 8,5% pour les départements de plus de 800 000 habitants à 13,1% pour les moins de 300 000 habitants.

La traduction sur **les ratios de solvabilité** est nette puisque les plus grands départements affichent une solvabilité pluriannuelle de 6,4 années contre 2,7 années pour les plus petits départements.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE PAR ANNÉE

- -300 000 hab
- De 300 000 à 500 000 hab
- De 500 000 à 800 000 hab
- + de 800 000 hab
- - - Moyenne Départements

NB : Les chiffres incluent les départements d'Outre-Mer



LE REGARD DE DÉPARTEMENTS DE FRANCE

La dégradation de la situation financière des Départements ralentit en 2025 en raison, d'une part de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, d'autre part d'efforts conduits en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement. On observe cependant et pour la seconde année consécutive un recul de l'investissement des Départements. Surtout, aucune réponse structurelle n'a été apportée au financement de leurs dépenses sociales.





LES RÉGIONS ET CTU : UNE AMÉLIORATION FRAGILE DANS UN CADRE CONTRAINT

En 2025, la situation financière des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU) s'améliore légèrement après deux exercices de dégradation. La note financière moyenne s'établit à **3,55**, contre 3,71 en 2024, traduisant une inflexion de trajectoire davantage qu'un véritable rétablissement. Cette amélioration repose, d'une part, sur **un redressement de la capacité d'épargne**, favorisé par une progression modérée des dépenses de fonctionnement, et d'autre part, par **un net ralentissement de l'investissement**.

Néanmoins, les régions demeurent confrontées à une équation budgétaire complexe, marquée par l'érosion progressive de leurs marges de manœuvre et par un niveau d'endettement toujours plus élevé. Alors qu'elles figuraient encore parmi les segments les plus solides du monde local avant 2020, elles présentent désormais une situation plus contrainte, sous l'effet combiné de recettes peu dynamiques, de charges rigides et d'un recours constant à l'emprunt.

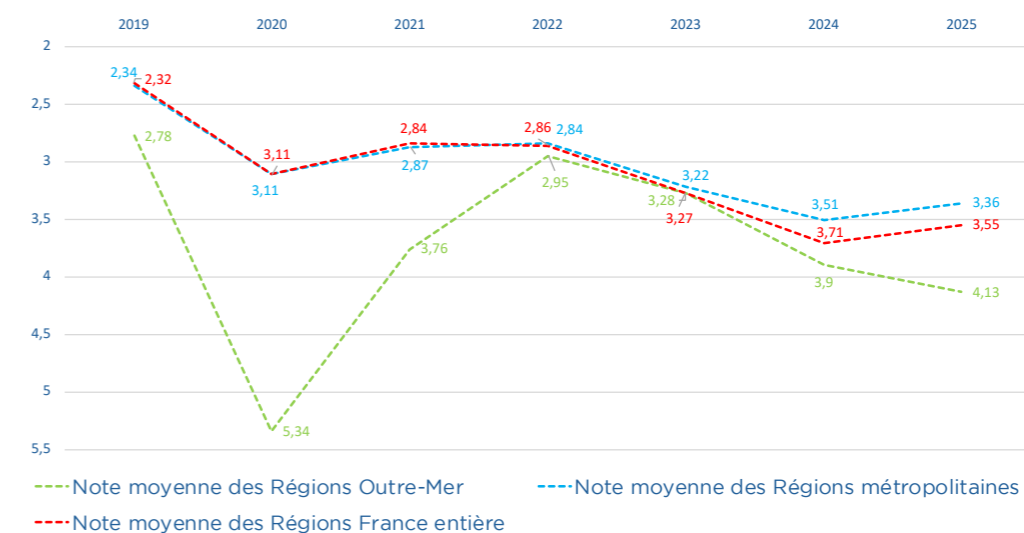


3,55/7

C'est la note moyenne des Régions et CTU en 2025

Par ailleurs, la note moyenne des régions et CTU masque des trajectoires désormais divergentes entre territoires hexagonaux (y compris Corse) et ultramarins. En 2023 et 2024, ces deux ensembles ont évolué de manière assez proche, malgré une notation financière moyenne légèrement moins favorable pour les collectivités ultramarines. En 2025, autour d'une note moyenne de 3,55, les régions métropolitaines affichent une note de 3,36 (vs 3,51 en 2024) et les régions d'Outre-mer de 4,13 (3,9 en 2024).

ÉVOLUTION DE LA NOTE DES RÉGIONS HEXAGONALES ET ULTRAMARINES PAR ANNÉE



Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) des régions progressent de 2,2% en 2025. Malgré la stabilité de la fraction de TVA compensatoire de la CVAE (+0,3% à 16,5 Mds€), le produit de la fiscalité indirecte progresse de 2% en particulier du fait de la hausse du :

- Produit des cartes grises de 9,9% à 2,6 Mds€, notamment du fait que 9 régions ont relevé les tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation et que la loi de finances 2025 a permis de moindres exonérations des véhicules propres.
- Produit de l'accise sur les énergies (ex TICPE) de 3,6% (6,4 Mds€).

L'impact du DILICO se fait également ressentir avec un prélèvement sur les recettes fiscales de 280 M€.

Les dotations et participations baissent fortement (-6,8%) et en particulier les compensations fiscales (-22,8%), conséquence de la forte minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) adoptée dans la loi de finances 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des régions et CTU progressent de 1,1% en 2025.

Les achats et charges externes progressent fortement avec la mise en place des conventions d'exploitation ferroviaire dans certaines régions. Les montants supportés au titre des contrats de prestations de services progressent de 36% (3,3 Mds€). Pour le reste, à l'instar des départements, les régions ont sensiblement réduit leurs charges de gestion courante (-6%) en baissant notamment les montants versés au titre des subventions de -7,2% (4,1 Mds€) tout en contenant la progression des contributions obligatoires à 1,1% (2,9 Mds€).

Ainsi, dans un contexte assez complexe, **l'épargne brute des régions progresse de 7,3% (6,3 Mds€)** et l'épargne nette de 6,1% (3,6 Mds€). Le taux d'épargne brute s'établit à 19,7% en progression par rapport à 2024 (18,8%).

6,3 MDS€

L'épargne brute des régions retrouve des couleurs en 2025, en hausse de 7,3% par rapport à 2024 mais demeure à un niveau légèrement inférieur à celui de 2019 (6,4 Mds€)

Rompant avec les exercices antérieurs, les dépenses d'investissement reculent de -8,4% et s'établissent à 13,9 Mds€. Ce sont en particulier les subventions d'équipement versées qui se replient fortement (-14,1% à 8,9 Mds€), les dépenses d'équipement ne refluant que de -4,1% à 3,7 Mds€.

Cette baisse marquée des DRI hors dette doit être appréhendée au regard de la forte baisse des RRI (-14,6% à 6 Mds€), conséquence de la contraction tant des subventions en provenance de l'Etat (hors DSIL et DETR) de -22,3% que des fonds européens de -38,4%. Le FCTVA recule quant à lui de -0,7% (626 M€).

Un endettement toujours en forte progression. Dans un contexte de modération de la dépense et de hausse de la capacité d'autofinancement, le recours à l'emprunt recule sensiblement de -11,3%. Néanmoins, avec **un montant emprunté de 4,2 Mds€**, les régions demeurent sur un haut niveau après le montant record de 4,7 Mds€ emprunté en 2024.

Les régions et CTU affichent un besoin de financement de 1,5 Md€, en baisse de 30% par rapport à 2024 et se traduit par un flux net de dette positif (1,5 Md€). Par conséquent, le stock de dette poursuit sa progression et s'élève à 38,8 Mds€ en hausse de 4,2%. Le taux d'endettement s'établit à 121,7% (119,4% en 2024). L'augmentation de la dette régionale est soutenue depuis la crise sanitaire, puisque l'encours de dette n'était que de 27,8 Mds€ en 2019, soit une progression de 39,3%.

En 2025, et après plusieurs années de fort recul, la trésorerie nette des régions progresse de 53,3% (-70,9% en 2024) et s'élève à 435 M€.

Les ratios de solvabilité des régions et CTU affichent une certaine stabilité avec une solvabilité pluriannuelle de 6,2 années (6,4 ans en 2024). Pour autant, par rapport à 2019, les écarts sont notables puisque les régions et CTU présentaient alors une solvabilité pluriannuelle de 4,3 années.

+4,2%

C'est la hausse du stock de dette des régions et CTU en 2025. S'élevant à 38,8 Mds€, la dette régionale est au plus haut, en progression de 39,3% depuis 2019

39,3%

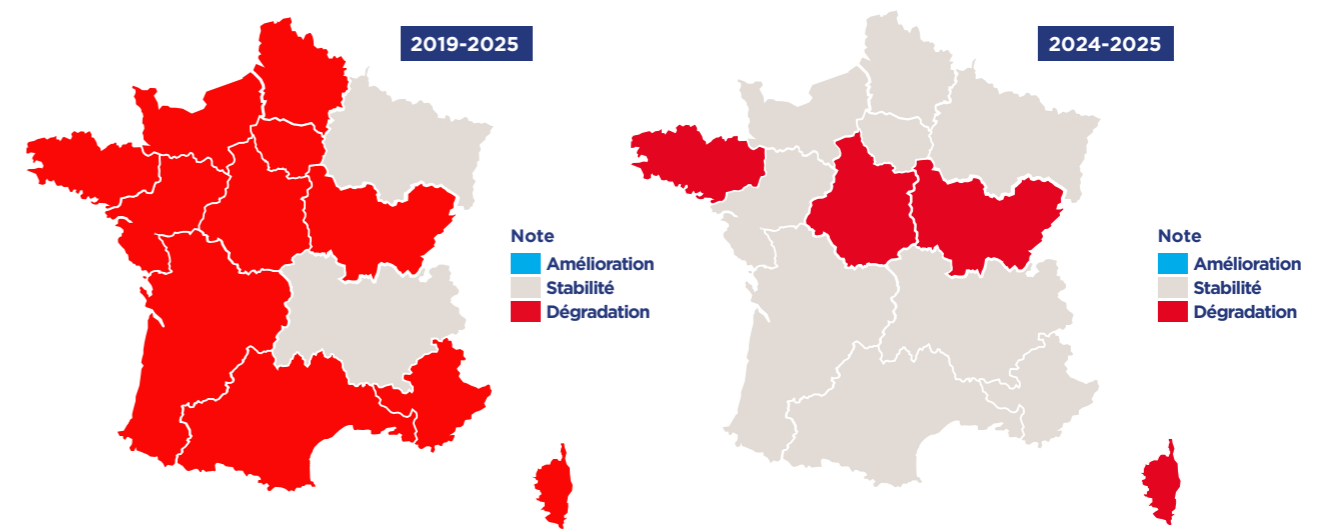
La dette régionale connaît une progression soutenue depuis la crise sanitaire, l'encours de dette étant passé de 27,8 Mds€ en 2019 à un niveau en hausse de 39,3%

LE REGARD DE RÉGIONS DE FRANCE

Depuis deux ans, les Régions supportent un effort disproportionné pour le redressement des comptes publics, malgré leur faible poids dans la dépense publique. En 2025, la stagnation de leurs recettes et ces prélèvements entraînent une baisse de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, les Régions faisant face à des arbitrages drastiques au détriment de certaines politiques publiques. Leur épargne nette, bien qu'en légère hausse, reste inférieure à son niveau d'avant-crise.



VARIATION DES NOTES DES RÉGIONS



La proportion de notes financières qui s'améliore en 2025 est de 6%, 70% sont stables, tandis que 24% se dégradent.

À noter :

Tout comme en 2024, **aucune** région n'affiche une épargne brute négative mais **1** présente une épargne nette négative.

Alors que les régions métropolitaines enregistrent une hausse des RRF (+2,6%) supérieure à celle des DRF (+1,3%), les régions et CTU d'Outre-mer subissent, quant à elles, des baisses respectives de -1,6% et de -1,1%. Côté recettes, se distinguent l'atonie des recettes fiscales indirectes (malgré un octroi de mer en hausse de 3,7%) et une forte baisse des dotations et participations (-9%). Côté dépenses de fonctionnement, modération des charges de personnel (+1,1%) et baisse des charges de gestion courante de -1,9% expliquent principalement cette trajectoire. In fine, l'épargne brute progresse légèrement (+0,7%). Enfin, malgré un fort repli des DRI (-21,8%), le recours à l'emprunt continue de progresser (+9,1%).

Aussi, les trajectoires opposées dans les notations financières entre Hexagone et Outre-mer tiennent principalement à :

- Un taux d'endettement des régions ultramarines en progression depuis 2023 et qui tend à se rapprocher de celui des régions métropolitaines : en 2025, le taux d'endettement est de 110,5%.
- Alors même que le taux d'épargne brute est structurellement plus faible en Outre-mer, celui-ci se stabilise en 2025 à 12,9% après plusieurs années de dégradation (19,3% en 2022).
- In fine, les ratios de solvabilité des collectivités ultramarines se dégradent un peu plus en 2025 : avec une solvabilité pluriannuelle de 8,6 années, le millésime 2025 est le moins favorable depuis 2019 (à l'exception de 2020).

Les régions et CTU

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement	95,6%	112,4%	114,9%	114,7%	115,4%	119,4%	121,7%
Taux d'épargne brut	22,1%	18,5%	20,3%	20,9%	19,3%	18,8%	19,7%
Solvabilité annuelle	3,4	2,1	3,3	3	2,6	2,4	2,3
Solvabilité pluriannuelle	4,3	6,1	5,7	5,5	6	6,4	6,2

Comptes de gestion définitifs 2019 à 2024 et provisoires 2025

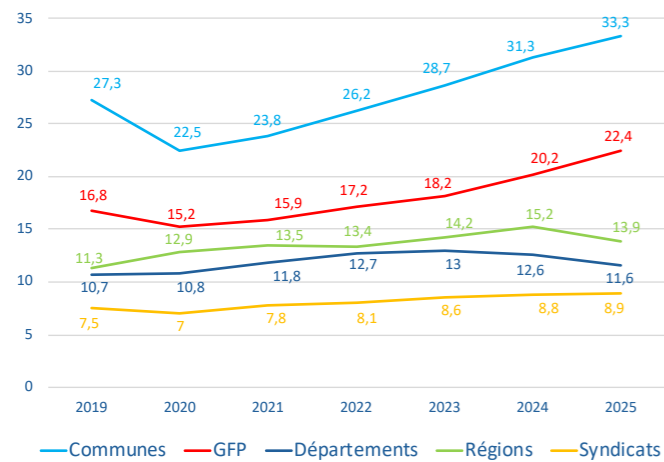
FOCUS SUR L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL ET SON FINANCEMENT

L'investissement public local atteint en 2025 un nouveau sommet, sans pour autant traduire un relâchement des contraintes financières. En cette fin de mandat, les collectivités locales maintiennent un effort d'équipement exceptionnel, mais dans des conditions de financement de plus en plus tendues. Le bloc communal continue de porter l'essentiel de la dynamique, tandis que départements et régions freinent leurs dépenses d'investissement sous l'effet de marges de manœuvre plus étroites.

Derrière la vigueur persistante de l'investissement, une inflexion se dessine : l'autofinancement ne suffit plus à en soutenir durablement le rythme. La part des recettes d'investissement hors emprunt s'érode, tandis que le recours à la dette devient la variable d'ajustement centrale. Après un record déjà atteint en 2024, l'année 2025 confirme ainsi une montée en puissance de l'emprunt dans le financement des dépenses d'investissement, alimentant mécaniquement la progression de l'endettement local.

Le véritable enjeu n'est donc plus seulement le niveau de l'investissement, mais sa soutenabilité. Car si les collectivités continuent d'investir massivement, notamment pour répondre aux besoins d'équipement et aux impératifs des transitions écologique, sociale et démographique, elles le font dans un environnement marqué par une visibilité réduite sur leurs ressources, des injonctions contradictoires et une contrainte budgétaire accrue.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE) PAR SEGMENT (EN MDS€)



Un effort d'investissement remarquable dans un cycle électoral d'investissement atypique.

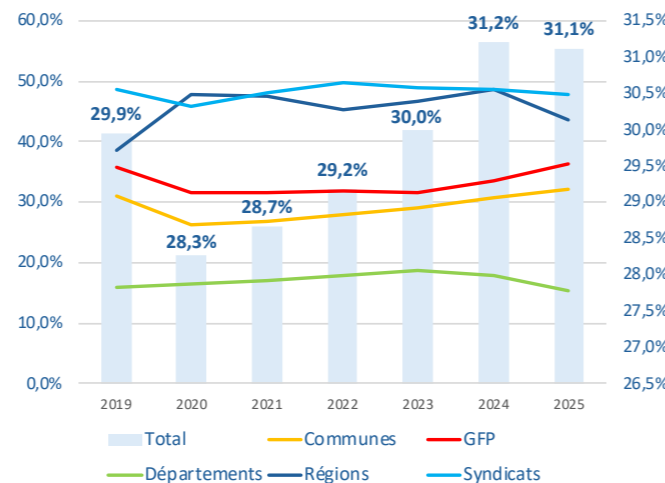
En théorie, le cycle électoral d'investissement se traduit par un recul des dépenses d'investissement les deux premières années du mandat - temps des arbitrages et de construction des programmes d'investissement - puis, à partir de la troisième année, par une progression constante : montée en charge des réalisations, mobilisation des subventions et de l'emprunt ...

Or, lors du mandat 2020-2026, si un repli de l'investissement est observé en 2020, une reprise des dépenses d'investissement intervient dès 2021. Les perturbations nées de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine constituent des éléments d'explications essentiels : soutien à la population et au tissu économique, actions contracycliques des collectivités dans un contexte d'inflation élevée, ... Elles ont dopé le volume de dépenses d'investissement.

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) conclut qu'à prix comparables, le mandat 2020-2025 se boucle avec un effort supérieur de 10% à celui de 2014-2019, soit l'équivalent de 20,7 Mds€ de plus. Néanmoins, ce dernier mandat se positionne légèrement en dessous de celui de 2008 (-1% sur les dépenses d'équipement).¹

¹ OFGL, *Éléments de bilan sur le mandat communal et intercommunal 2020-2025*, p. 85, *Pré-rapport de l'OFGL, Les finances des collectivités locales 2026*, Juin 2026.

EFFORT D'INVESTISSEMENT PAR SEGMENT (DRI/RRF)



L'investissement est soutenu mais tient de moins en moins par l'autofinancement et de plus en plus par la dette.

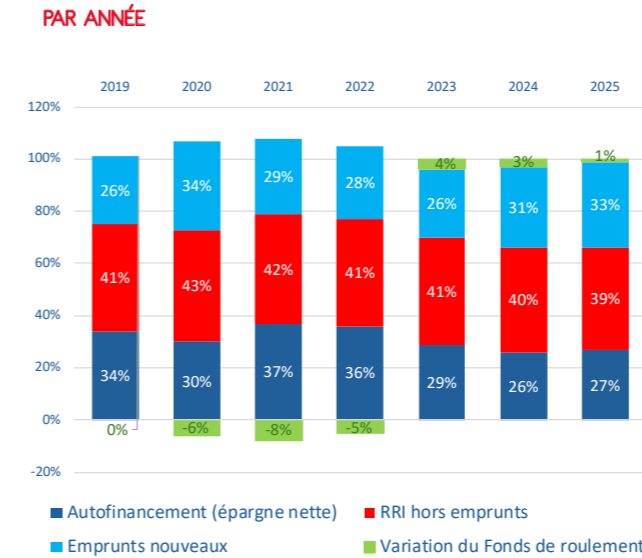
L'autofinancement est le socle et le principal levier de l'investissement public local. Il ne peut néanmoins suffire et les collectivités s'appuient sur les recettes d'investissement que sont les dotations et subventions d'investissement et, en dernier ressort, sur l'emprunt pour équilibrer le financement des opérations.

Au cours des dernières années, la hiérarchie des sources de financement a sensiblement évolué puisque :

- **L'autofinancement pèse de moins en moins** : entre 2019 et 2025, sa contribution au financement de l'investissement passe de 34% à 27%.
- **Des recettes d'investissement relativement stables** dans le financement de l'investissement autour de 40%, avec une tendance néanmoins à la décroissance depuis 2020 (43%) et un point bas en 2025 (39%).
- **Un emprunt** qui représente désormais un tiers du financement des DRI (33%) versus un quart en 2019 (26%).

Parallèlement, les collectivités ont sensiblement mobilisé leur trésorerie, en particulier depuis 2022. Le solde net au Trésor est ainsi passé de 55,5 Mds€ en 2022 à 43,2 Mds€ fin 2025.

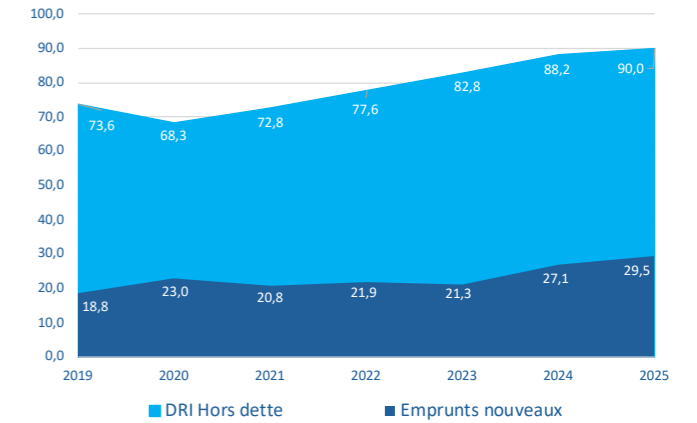
DÉCOMPOSITION DU FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANNÉE



Un recours à l'emprunt qui progresse (beaucoup) plus vite que les dépenses d'investissement.

Une corrélation est généralement observable entre le niveau du recours à l'emprunt et l'évolution des dépenses d'investissement. Néanmoins, force est de constater qu'entre 2019 et 2025, le montant des emprunts nouveaux a nettement plus augmenté (+57,1%) que celui des dépenses d'investissement (+22,4%).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE) ET DU RECOURS À L'EMPRUNT PAR ANNÉE

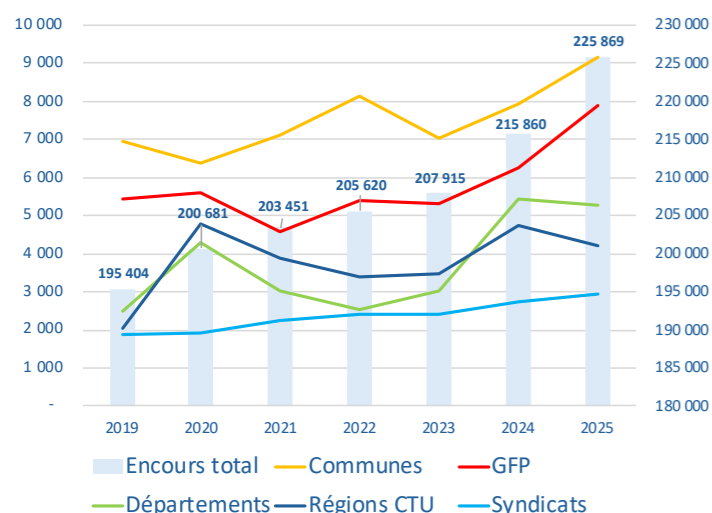


Un recours massif et inédit à l'emprunt en 2024 et 2025 qui alimente un encours de dette en hausse sensible.

En lien avec l'augmentation des montants empruntés, l'encours de dette est en forte progression au cours des 2 dernières années, d'environ 18 Mds€.

Principaux investisseurs publics, les communes et les GFP sont également les collectivités qui font le plus appel à l'emprunt. Cette tendance s'est encore renforcée au cours des 2 dernières années. Quant aux départements et régions, malgré le reflux des montants empruntés en 2025, ceux-ci demeurent particulièrement élevés.

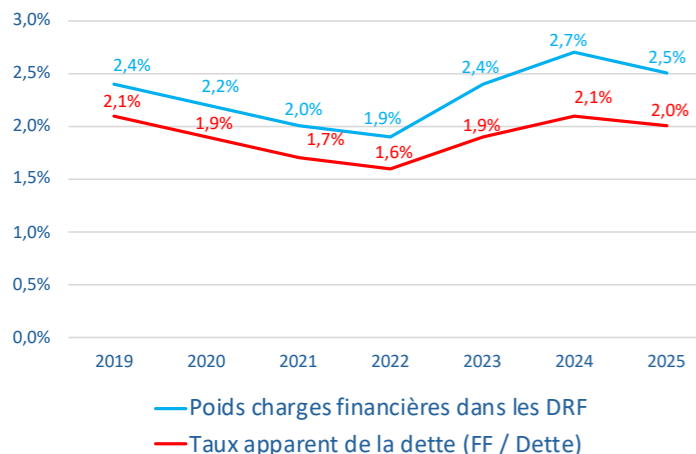
ÉVOLUTION DES FLUX D'EMPRUNT PAR SEGMENT ET DE L'ENCOURS TOTAL DE DETTE PAR ANNÉE



Aussi, au cours des dernières années, l'endettement progresse pour tous les segments de collectivités locales. Il est principalement haussier pour les GFP (+23,8% depuis 2019) et les régions (+39,3% depuis 2019).

Malgré la forte croissance de la dette, le poids des frais financiers rapportés aux dépenses réelles de fonctionnement ou au stock de dette fléchit en 2025 notamment sous l'effet de la baisse du taux moyen des crédits MLT en 2024 et 2025.

UN COÛT DE LA DETTE CONTENU PAR ANNÉE



QUE RETENIR DU BAROMÈTRE ?

COMMUNES

2,94 / 7

Note financière moyenne en 2025

↘ -0,12 sur un an

15,3 MDSE

Capacité d'épargne brute

↗ +3,1% sur un an

301 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↗ +5,6% sur un an

9,1 MDSE

Recours à l'emprunt

↗ +15,8% sur un an

73,8 MDSE

Encours de dette

↗ +2,7% sur un an

GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

3 / 7

Note financière moyenne en 2025

↗ -0,04 sur un an

11,5 MDSE

Capacité d'épargne brute

↗ +2% sur un an

17,9 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↗ +10,8% sur un an

7,9 MDSE

Recours à l'emprunt

↗ +26,3% sur un an

56,5 MDSE

Encours de dette

↗ +6,5% sur un an

DÉPARTEMENTS

3,65 / 7

Note financière moyenne en 2025

↗ -0,26 sur un an

6,9 MDSE

Capacité d'épargne brute

↗ +22,8% sur un an

7,4 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↘ -11,2% sur un an

5,3 MDSE

Recours à l'emprunt

↘ -3,1% sur un an

35,4 MDSE

Encours de dette

↗ +5,7% sur un an

RÉGIONS ET CTU

3,55 / 7

Note financière moyenne en 2025

↗ -0,16 sur un an

6,3 MDSE

Capacité d'épargne brute en 2023

↗ +7,3% sur un an

3,8 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↘ -4,1% sur un an

4,2 MDSE

Recours à l'emprunt

↘ -11,3% sur un an

38,8 MDSE

Encours de dette

↗ +4,2% sur un an

A PROPOS DE L'AFL

L'AFL est une banque publique de développement française qui a la particularité d'avoir été créée par et pour les collectivités locales qui en sont les uniques actionnaires, bénéficiaires et garantes. Elle porte les valeurs d'expertise, de solidarité et de transparence, dans une logique coopérative qui a puisé son inspiration dans les pays nordiques.

Fonctionnant en circuit court, elle mutualise les besoins de ses actionnaires (communes, départements, régions, EPCI, EPT, syndicats pour lever des fonds sur le marché obligataire à des conditions attractives (y compris sous la forme d'obligations durables), qu'elle redistribue à ses collectivités actionnaires sous forme de prêts bancaires classiques.

Banque conçue comme responsable et durable dans les fondements de son modèle (gouvernance incluant les parties prenantes, aversion au risque, solidarité entre collectivités...), l'AFL est soucieuse de son impact RSE en tant qu'entreprise mais aussi en tant que banque.

MANIFESTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ACTIONNAIRES

En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'AFL, n'est pas un établissement financier comme les autres.

Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence.

Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin.

À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants.

Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'AFL, la banque des collectivités locales.



CONTACT ÉTUDE

Yann DOYEN
Directeur des engagements
yann.doyen@afl-banque.fr
06 15 10 23 58



CONTACT COLLECTIVITÉS

Laurence LEYDIER
Directrice des adhésions et du crédit
laurence.leydier@afl-banque.fr
04 81 11 29 37



CONTACT PRESSE

Justine GUIGUES
Chargée de relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr
06 74 94 29 66

**Vous souhaitez connaître la note
financière de votre collectivité :**
adhesion@afl-banque.fr
09 70 81 85 17



D'INFOS SUR :
www.afl-banque.fr

